

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 41

5 janvier 2012

### SOMMAIRE

Ceryx S.A. ....	1938	Parker Hannifin Outbound S.à r.l. ....	1940
DJ Investments S.A. ....	1947	Party Rent Luxembourg, Sàrl ....	1940
Eventsmania S.A. ....	1967	Parvest ....	1922
GESTFAR Patrimoine Luxembourg S.C.A. .....	1956	Patron Reform C.E. Servicing II S.à r.l. ...	1942
Kenan Investments S.A. ....	1968	Pearson Luxembourg N°. 1. ....	1943
MYJG S.A. ....	1932	PEF Antalya Retail Investment S.à r.l. ....	1937
Napster Luxembourg S.à r.l. ....	1933	P.G. Invest S.A. ....	1937
Naxamber S.A. ....	1933	Plain Pistache Capital S.à r.l. ....	1944
Naxamber S.A. ....	1933	PlanetVision s.à r.l. ....	1944
Neela Investments S.A. ....	1933	Poya Investissements S.A. ....	1966
Negentropy Holding S.A. ....	1934	Precisé S.à.r.l. ....	1966
Negentropy Holding S.A. ....	1934	ProLogis Italy XIV S. à r.l. ....	1945
New Times S.A. ....	1935	ProLogis Poland L S.à r.l. ....	1945
Nordlicht S.à.r.l. ....	1933	ProLogis Poland LXII S.à r.l. ....	1946
Nospar S.A. ....	1935	ProLogis Poland LXI S.à r.l. ....	1945
Nospar S.A. ....	1935	ProLogis Poland LXVIII S.à r.l. ....	1956
Observe HoldCo S.à r.l. ....	1934	ProLogis Poland LXVII S.à r.l. ....	1947
Observe LuxCo S.à r.l. ....	1935	ProLogis Poland LXVI S.à r.l. ....	1946
Observe LuxCo S.à r.l. ....	1922	ProLogis Poland LXV S.à r.l. ....	1946
Op der Réimerbreck S.à r.l. ....	1937	Promance S.à.r.l. ....	1968
Orion I S.à r.l. ....	1937	Promobilia Cursum S.A. ....	1945
Orion I S.à r.l. ....	1937	Promobilia Cursum S.A. ....	1944
Pandor S.A. ....	1942	QM Properties 1 S.à r.l. ....	1968
Parc Helfent Participations S.A. ....	1934	QM Properties 2 S.à r.l. ....	1968
Paris Holdings S.à r.l. ....	1938	Regus plc ....	1955
Paris Nursing 1 S.à r.l. ....	1938	Rifin S.A. ....	1944
Paris Nursing 2 S.à r.l. ....	1939	SC Holdings Europe S.à r.l. ....	1946
Paris Nursing 3 ....	1939	Sems Internationale S.A. ....	1947
Paris Nursing 4 S.à r.l. ....	1940	Tacana S.A. ....	1966

**Observe LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: SEK 120.210,40.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 144.039.

—  
*Extrait des décisions des associés prises en date du 8 novembre 2011*

Le siège social a été transféré de 43, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, à 26-28, rue Edward Steichen; L-2540, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Observe LuxCo S.à r.l*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011164771/14.

(110191101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

**Parvest, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 33.363.

—  
*Rectificatif du dépôt n°L110176961, déposé le 8 novembre 2011.*

In the year two thousand eleven, on the twenty-sixth of October.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of PARVEST, with registered office at 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, duly registered with the Luxembourg Trade Register under section B number 33.363, incorporated by a deed of Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, on March 17, 1990, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 349 of September 26, 1990. The articles of incorporation have been modified for the last time by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on February 8, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C 825 of April 25, 2006.

The meeting is opened at 10.30 a.m. and Valérie KERGER, employee, residing professionally in L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich, is elected chairman of the meeting.

Grégory TRIVINI, employee, residing professionally in L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich, is appointed scrutineer.

The chairman and the scrutineer agreed that Karine Le GOFF, employee, residing professionally in L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich, is appointed to assume the role of secretary.

The chairman then declared and requested the notary to declare the following:

I. The shareholders represented and the number of shares held by each of them is shown on an attendance list, which is signed by the proxyholders, the chairman, the secretary and the scrutineer and the undersigned notary. Said attendance list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

II. The extraordinary general meeting of the shareholders of the Company convened for August 26, 2011 could not validly deliberate on the agenda for lack of quorum, and the present Meeting has been reconvened by notices containing the agenda published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the Luxemburger Wort and the Letzeburger Journal on September 21, 2011 et October 7, 2011. As a result of the foregoing, the Meeting is validly constituted and can validly deliberate and decide on all the items of the agenda.

III. That the agenda is as follows:

*Agenda*

1. Choice of English as the official language of the Articles of Association as authorised by Article 26 (2) of the Luxembourg law of 17 December 2010 concerning undertakings for collective investment;

2. Article 1: making the Company subject to the Luxembourg law of 17 December 2010 concerning undertakings for collective investment, replacing the law of 20 December 2002;

3. Article 4: changing the third paragraph to authorise the Board of Directors to transfer the registered office either within the commune or, within the limits authorised by Luxembourg law, to another commune of the Grand Duchy of Luxembourg;

4. Article 5§1: replacing the minimum capital of EUR 1,250,000 by the minimum foreseen by the Luxembourg law; Article 5§4: redefinition of the notion of "subfund";

Articles 5§5 and 6§1: redefinition of the notions of "category of shares" and "class of shares";

5. Article 6: cancellation of the issuance of share certificates;

Deletion of Article 10 concerning lost or damaged certificates;

6. Article 11: simplification of the definition and condition to the restrictions on holding of the Company's shares;

7. Creation of a new article authorizing the Board of Directors to split or regroup shares;

8. Article 12: Rewriting of the article to give the Board of Directors the broadest powers insofar as decisions concerning the effectiveness and conditions for merger, liquidation, demerger of subfunds, categories or classes of shares within the restrictions and conditions provided for by the Luxembourg law of 17 December 2010;

Addition of the liquidation of feeder subfunds in the event of liquidation, merger or demerger of master funds.

9. Article 13.4): the unlisted securities shall be valued by a qualified professional appointed by the Board of Directors;

Article 13.5) and 6): derivative financial instruments shall be valued according to the rules decided by the Board of Directors, described in the Prospectus, and previously approved by the Company's auditor and supervisory authorities;

Addition of a new paragraph fixing to 5% of their average net assets the maximum of the total amount of annual fees payable by a subfund, a category, or a class of shares;

10. Article 14: addition of the suspension of NAV and orders in case of 1) a merger, partial business transfer, splitting or any restructuring operation and 2) for a "Feeder", when the NAV and orders in the "Master" are suspended;

Addition of the possibility for the Board of Directors, in the interest of shareholders, and in the event of subscription, redemption or conversion applications exceeding a percentage of a sub-fund's net assets as determined by the Board of Directors, to not determine the value of a share until such time as the required purchases and sales of securities have been made on behalf of the sub-fund. In that event, subscription, redemption and conversion applications in the pipeline will be processed simultaneously on the basis of the net asset value so calculated;

11. Article 15§3: the general meeting of shareholders shall be held at the registered office of the Company or in any other place in the Grand Duchy of Luxembourg decided by the Board of Directors and mentioned in the convening notice;

The General Shareholders' Meeting shall validly deliberate regardless of the portion of capital represented. Resolutions shall be taken by a simple majority of the votes cast;

12. Article 17§3: the decisions of the Board of Directors shall be taken by a majority of the votes cast;

13. Article 19: addition of the possibility for the Board of Directors 1) to create subfunds investing in other subfunds of the Company, and 2) to create "Feeder" subfunds;

Addition of the limitation of investments in other UCITS or UCIs to 10% of the assets of each subfund, except if other restrictions mentioned in the investment policy of the concerned subfund exist;

14. Deletion of the articles 21 and 24;

15. Complete reformulation of the Company's articles of association to bring them into line with the provisions of the Law of 17 December 2010 which came into force on 1<sup>st</sup> July 2011.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to choose the English as the official language of the Articles of Association as authorised by Article 26 (2) of the Luxembourg law of 17 December 2010 concerning undertakings for collective investment.

*Second resolution*

The general meeting decides to modify article 1: to make the Company subject to the Luxembourg law of 17 December 2010 concerning undertakings for collective investment and to replace the law of 20 December 2002.

*Third resolution*

The general meeting decides to modify article 4: to change the third paragraph to authorise the Board of Directors to transfer the registered office either within the commune or, within the limits authorised by Luxembourg law, to another commune of the Grand Duchy of Luxembourg.

*Fourth resolution*

The general meeting decides to modify:

- Article 5§1: to replace the minimum capital of EUR 1,250,000 by the minimum foreseen by the Luxembourg law;
- Article 5§4: to redefine the notion of "subfund";
- Articles 5§5 and 6§1: to redefine the notions of "category of shares" and "class of shares".

*Fifth resolution*

The general meeting decides to modify article 6: to cancel the issuance of share certificates.

*Sixth resolution*

The general meeting decides to modify article 10 concerning lost or damaged certificates.

*Seventh resolution*

The general meeting decides to modify article 11: to simplify the definition and condition to the restrictions on holding of the Company's shares.

The general meeting decides the creation of a new article authorizing the Board of Directors to split or regroup shares.

*Eighth resolution*

The general meeting decides to modify article 12: to rewrite the article to give the Board of Directors the broadest powers insofar as decisions concerning the effectiveness and conditions for merger, liquidation, demerger of subfunds, categories or classes of shares within the restrictions and conditions provided for by the Luxembourg law of 17 December 2010.

The general meeting decides to add the liquidation of feeder subfunds in the event of liquidation, merger or demerger of master funds.

*Ninth resolution*

The general meeting decides to modify article 13.4): the unlisted securities shall be valued by a qualified professional appointed by the Board of Directors.

The general meeting decides to modify article 13.5) and 6): derivative financial instruments shall be valued according to the rules decided by the Board of Directors, described in the Prospectus, and previously approved by the Company's auditor and supervisory authorities.

The general meeting decides to add a new paragraph fixing to 5% of their average net assets the maximum of the total amount of annual fees payable by a subfund, a category, or a class of shares.

*Tenth resolution*

The general meeting decides to modify article 14: to add the suspension of NAV and orders in case of 1) a merger, partial business transfer, splitting or any restructuring operation and 2) for a "Feeder", when the NAV and orders in the "Master" are suspended.

The general meeting decides to add the possibility for the Board of Directors, in the interest of shareholders, and in the event of subscription, redemption or conversion applications exceeding a percentage of a sub-fund's net assets as determined by the Board of Directors, to not determine the value of a share until such time as the required purchases and sales of securities have been made on behalf of the sub-fund. In that event, subscription, redemption and conversion applications in the pipeline will be processed simultaneously on the basis of the net asset value so calculated.

*Eleventh resolution*

The general meeting decides to modify article 15§3: the general meeting of shareholders shall be held at the registered office of the Company or in any other place in the Grand Duchy of Luxembourg decided by the Board of Directors and mentioned in the convening notice;

The General Shareholders' Meeting shall validly deliberate regardless of the portion of capital represented. Resolutions shall be taken by a simple majority of the votes cast.

*Twelfth resolution*

The general meeting decides to modify article 17§3: the decisions of the Board of Directors shall be taken by a majority of the votes cast.

*Thirteenth resolution*

The general meeting decides to modify article 19: to add the possibility for the Board of Directors 1) to create subfunds investing in other subfunds of the Company, and 2) to create "Feeder" subfunds.

The general meeting decides to add the limitation of investments in other UCITS or UCIs to 10% of the assets of each subfund, except if other restrictions mentioned in the investment policy of the concerned subfund exist.

*Fourteenth resolution*

The general meeting decides to delete the articles 21 and 24.

*Fifteenth resolution*

The general meeting decides the complete reformulation of the Company's articles of association to bring them into line with the provisions of the Law of 17 December 2010 which came into force on 1<sup>st</sup> July 2011, as follows:

**“Chapter I - Company name - Term - Objects - Registered office**

**Art. 1. Legal form and company name.** A limited company (société anonyme) in the form of an open-end investment company (société d'investissement à capital variable - "SICAV") named "PARVEST" (hereinafter the "Company") has been established pursuant to these Articles of Association (hereinafter the "Articles of Association").

**Art. 2. Term.** The Company has been established for an indefinite term.

**Art. 3. Object.** The Company's sole object is to invest the funds that it has at its disposal in transferable securities and/or other liquid financial assets with the aim of spreading the investment risks and of sharing the results of its asset management activities with its shareholders.

In general, the Company may take all measures and carry out, at its discretion, all transactions to further its object in the broadest sense of the term in the scope of the Act of 17 December 2010 on collective investment undertakings (the "Act").

**Art. 4. Registered office.** The Company's registered office is located in Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg.

In the event the Board of Directors considers that extraordinary political, economic or social events liable to compromise the Company's normal operations at the registered office or ease of communication with said registered office or by said office with other countries have occurred or are imminent, it may temporarily transfer the registered office abroad until said abnormal situation no longer exists. However, any such temporary measure shall have no effect on the Company's nationality, which, notwithstanding said temporary transfer of the registered office, shall continue to be a Luxembourg company.

The Company may, by simple decision of the Board of Directors, open branches or offices in the Grand Duchy of Luxembourg or elsewhere.

The registered office may be moved by simple decision of the Board of Directors, either within the commune or, within the limits authorised by Luxembourg law, to another commune of the Grand Duchy of Luxembourg.

**Chapter II - Capital - Share features**

**Art. 5. Capital.** The capital shall be represented by fully paid up shares without par value, which shall at all times be equal to the Company's net asset value.

The minimum capital is the amount provided for under the Act.

**Art. 6. Sub-funds.** The Board of Directors may create several sub-funds within the Company, each corresponding to a separate part of the Company's assets. Each sub-fund shall have an investment policy and a reference currency that shall be specific to it as determined by the Board of Directors.

**Art. 7. Share categories and Classes.** Within a sub-fund, the Board of Directors may create different share categories, which shall be distinguished from each other by (i) the target investors and/or (ii) the specific cost structure and/or (iii) the currency or currencies in which the shares shall be offered, and/or (iv) the use of exchange rate or any other risk hedging techniques, and/or (v) any other characteristics determined by the Board of Directors

The shares within a category shall be of different classes as decided by the Board of Directors: (i) distribution shares granting entitlement to dividends, and/or (ii) accumulation shares not granting entitlement to dividends.

**Art. 8. Share form.** All shares, regardless of the sub-fund, category or class to which it belongs, may be registered or bearer shares as decided by the Board of Directors.

Bearer shares shall be issued in dematerialised form. Bearer share certificates issued in the past shall remain valid until the redemption of the respective shares. Shares relative to lost or damaged certificates shall be replaced by dematerialised bearer shares under the conditions and guarantees determined by the Company.

Registered shares shall be registered on the register of shareholders kept by the Company or by one or more individuals or legal entities that the Company appoints for this purpose. The entry must mention the name of each shareholder, his place of residence or address for service, the number of shares that he owns, the sub-fund, category and/or class to which said shares belong and the amount paid for each of said shares. In the event a particular shareholder fails to provide an address to the Company, this fact may be mentioned on the register of shareholders and the shareholder's address shall be deemed to be the Company's registered office until the shareholder provides the Company with another address. Shareholders may change the address mentioned on the register at any time by sending written notice to the Company's registered office or to any other address stipulated by the Company. Any transfer of registered shares inter vivos or upon death shall be registered on the register of shareholders.

The owner of registered shares shall receive confirmation of registration in the register.

Within the limits and conditions set by the Board of Directors, bearer shares may be converted into registered shares and vice versa, as requested by the shareholder in question. The shareholder may have to pay the costs of said conversion.

The Company acknowledges only one shareholder per share. If a share is jointly owned, if title is split or if the share is disputed, individuals or legal entities claiming a right to the share shall appoint a sole representative to represent the share with regard to the Company. The Company shall be entitled to suspend the exercise of all rights attached to the share until said representative has been appointed.

**Art. 9. Issue of shares.** The Board of Directors may issue new shares at any time and without limitation, without granting current shareholders a preferential subscription right to the shares to be issued. Any new shares issued must be fully paid up. It may, at its discretion, reject any share subscription. When the Company offers shares for subscription, the price per share offered shall be equal to the net asset value of the shares of the sub-fund, category and class in question (or where applicable, the initial subscription price specified in the prospectus), increased, where applicable, by the costs and fees set by the Board of Directors.

The subscription price shall be paid within a time frame to be determined by the Board of Directors but which may not exceed seven bank business days in Luxembourg after the date on which the applicable net asset value has been calculated.

Subscription applications may be suspended on the terms and conditions provided for in these Articles of Association.

The Board of Directors may delegate responsibility for accepting subscriptions, receiving payment of the price of the new shares to be issued and for issuing same to any director, executive director or other representative duly authorised for this purpose.

Further to a decision by the Board of Directors, fractional shares may be issued. Said fractional shares shall grant entitlement to dividends on a pro rata basis.

The Board of Directors may agree to issue shares in consideration of a contribution in kind of securities, in compliance with the current legislation and in particular with the obligation to produce a valuation report by the Company's auditor and provided that such securities correspond to the sub-fund's investment policy and investment restrictions as described in the Company's prospectus.

**Art. 10. Restrictions on holding of the Company's shares.** The Company may restrict or prohibit the ownership of the Company's shares by any individual or legal entity if such possession constitutes a breach of current law or is harmful to the Company in other ways.

**Art. 11. Conversion of shares.** Save for specific restrictions decided by the Board of Directors and mentioned in the prospectus, all shareholders may request that all or part of their shares of a certain category/class be converted into shares of a same or another category/class within the same sub-fund or in a different sub-fund.

The conversion price of the shares shall be calculated on the basis of the respective net asset value of both share categories/classes in question calculated on the same calculation date, factoring in, where applicable, costs and fees set by the Board of Directors.

If a share conversion causes the number or total net asset value of shares that a shareholder owns in a given share category/class to fall below the minimum number or value determined by the Board of Directors, the Company may compel said shareholder to convert all his shares in said category/class.

Converted shares shall be cancelled.

Conversion applications may be suspended in accordance with the terms and conditions of these Articles of Association.

**Art. 12. Redemption of shares.** All shareholders may request the Company to redeem all or part of his shares in accordance with the terms and conditions set by the Board of Directors in the prospectus and within the limits imposed by law and these Articles of Association.

The redemption price shall be paid within a time frame to be determined by the Board of Directors but which may not exceed seven bank business days in Luxembourg after the date on which the applicable net asset value has been calculated.

The redemption price shall be equal to the net asset value per share of the sub-fund, category/class concerned, less, where applicable, any costs and fees set by the Board of Directors. This redemption price may be rounded off to the next higher or lower unit or fraction of the currency in question, as determined by the Board of Directors.

If a redemption request causes the number or total net asset value of the shares that a shareholder owns in a share category/class to fall below such minimum number or value set by the Board of Directors, the Company may compel said shareholder to redeem all of his shares in said share category/class.

The Board of Directors may pay the redemption price to any consenting shareholder by allocation in kind of the securities of the sub-fund in question, provided that the other shareholders do not sustain a loss and a valuation report is drawn up by the Company's auditor. The nature or type of assets to be transferred in such case shall be determined by the manager in compliance with the sub-fund's investment policy and restrictions.

All redeemed shares shall be cancelled.

Redemption applications may be suspended in accordance with the terms and conditions set forth in these Articles of Association.



**Art. 13. Share splitting/Consolidation.** The Board of Directors may decide at any time to split up or consolidate the shares issued within one same class, same category or same sub-fund, according to the conditions set by it.

**Art. 14. Net asset value.** The Company shall calculate the net asset value of each sub-fund, the net asset value per share for each category and class and the issue, conversion and redemption prices at least twice per month, at to a frequency to be set by the Board of Directors.

The net asset value of each sub-fund shall be equal to the total value of the assets of said sub-fund less the sub-fund's liabilities.

The net asset value per share is obtained by dividing the net assets of the sub-fund in question by the number of shares issued for said sub-fund, considering, where applicable, the breakdown of the net assets of said subfund between the various share categories and classes of the concerned subfund.

Said net value shall be expressed in the currency of the sub-fund in question or in any other currency that the Board of Directors may choose.

The day on which the net asset value is dated shall be referred to in these Articles of Association as the "Calculation Date".

The valuation methods shall be as follows:

The Company's assets include:

(1) cash in hand and cash deposits, including interest accrued but not yet received and interest accrued on these deposits until the payment date;

(2) all notes and bills payable on demand and amounts receivable (including the results of sales of securities before the proceeds have been received);

(3) all securities, units, shares, bonds, option or subscription rights and other investments and securities which are the property of the Company;

(4) all dividends and distributions to be received by the Company in cash or securities that the Company is aware of;

(5) all interest accrued but not yet received and all interest generated up to the payment date by securities which are the property of the Company, unless such interest is included in the principal of these securities;

(6) the Company's formation expenses, insofar as these have not been written down;

(7) all other assets, whatever their nature, including prepaid expenses.

Without prejudice to the specific provisions applicable to any sub-fund, category and/or class, the value of these assets shall be determined as follows:

(a) the value of cash in hand and cash deposits, bills and drafts payable at sight and amounts receivable, prepaid expenses, and dividends and interest due but not yet received, shall comprise the nominal value of these assets, unless it is unlikely that this value could be received; in that event, the value will be determined by deducting an amount which the Company deems adequate to reflect the actual value of these assets;

(b) the value of shares, or units in undertakings for collective investment shall be determined on the basis of the last net asset value available on the valuation day;

(c) the valuation of all securities listed on a stock exchange or any other regulated market which functions regularly, is recognised and accessible to the public, is based on the closing price on the order acceptance date, and, if the securities concerned are traded on several markets, on the basis of the most recent price on the major market on which they are traded; if this price is not a true reflection, the valuation shall be based on the probable sale price estimated by the Board of Directors in a prudent and bona fide manner.

(d) unlisted securities or securities not traded on a stock exchange or another regulated market which functions in a regular manner, is recognised and accessible to the public, shall be valued on the basis of the probable sale price estimated in a prudent and bona fide manner by a qualified professional appointed for this purpose by the Board of Directors.

(e) securities denominated in a currency other than the currency in which the sub-fund concerned is denominated shall be converted at the exchange rate prevailing on the valuation day.

(f) the Board of Directors is authorised to draw up or amend the rules in respect of the relevant valuation rates. Decisions taken in this respect shall be included in the prospectus.

(g) derivative financial instruments shall be valued according to the rules decided by the Board of Directors and described in the prospectus. These rules shall have been approved in advance by the Company's auditor and the supervisory authorities.

The Company's liabilities include:

(1) all loans, matured bills and accounts payable;

(2) all known liabilities, whether or not due, including all contractual obligations due and relating to payment in cash or kind, including the amount of dividends announced by the Company but yet to be paid;

(3) all reserves, authorised or approved by the Board of Directors, including reserves set up in order to cover a potential capital loss on certain of the Company's investments;

(4) any other undertakings given by the Company, except for those represented by the Company's equity. For the valuation of the amount of these other liabilities, the Company shall take account of all the charges for which it is liable, including, without restriction, the costs of amendments to the Articles of Association, the prospectus and any other documents relating to the Company, management, performance and other fees and extraordinary expenses, any taxes and duties payable to government departments and stock exchanges, the costs of financial charges, bank charges or brokerage incurred upon the purchase and sale of assets or otherwise. When assessing the amount of these liabilities, the Company shall take account of regular and periodic administrative and other expenses on a pro rata temporis basis.

The assets, liabilities, expenses and fees not allocated to a sub-fund, category or class shall be apportioned to the various sub-funds, categories or classes in equal parts or, subject to the amounts involved justifying this, proportionally to their respective net assets. Each of the Company's shares which is in the process of being redeemed shall be considered as a share issued and existing until closure on the valuation day relating to the redemption of such share and its price shall be considered as a liability of the Company as from closing on the date in question until such time as the price has been duly paid. Each share to be issued by the Company in accordance with subscription applications received shall be considered as issued as from closing on the calculation date of its issue price and its price shall be considered as being an amount due to the Company until such time as it has been duly received by the Company. As far as possible, account shall be taken of any investment or disinvestment decided by the Company until the valuation day.

The total amount of annual fees payable by a sub-fund, category or class of share shall never exceed 5% (five per cent) of its average net assets.

If it considers that the net asset value calculated is not representative of the real value of the Company's shares, or if since the calculation there have been significant developments on the markets concerned, the Board of Directors may decide to have it updated on that same day, and shall determine a new net asset value in a prudent and bona fide manner.

**Art. 15. Suspension of the calculation of the net asset value and the issue, Conversion and Redemption of the shares.** Without prejudice to legal causes for suspension, the Company's Board of Directors may at any time temporarily suspend the calculation of the net asset value of shares of one or more sub-funds as well as the issue, conversion and redemption of shares in the following cases:

(a) during any period when one or more currency markets or a stock exchange, which are the main markets or exchanges where a substantial portion of a sub-fund's investments at a given time are listed, is/are closed, except for normal closing days, or during which trading is subject to major restrictions or is suspended;

(b) when the political, economic, military, currency, social situation or any event of force majeure beyond the responsibility or power of the Company makes it impossible to dispose of one assets by reasonable and normal means, without seriously harming the shareholders' interests;

(c) during any failure in the means of communication normally used to determine the price of any of the Company's investments or the going prices on a particular market or exchange;

(d) when restrictions on foreign exchange or transfer of capital prevents transactions from being carried out on behalf of the Company or when purchases or sales of the Company's assets cannot be carried out at normal exchange rates;

(e) as soon as a decision has been taken to either liquidate the Company or one or more sub-funds, categories or classes;

(f) to determine an exchange parity under a merger, partial business transfer, splitting or any restructuring operation within, by or in one or more sub-funds, categories, or classes;

(g) for a "feeder" sub-fund, when the net asset value, issue, conversion, or redemption of units, or shares of the "master" sub-fund are suspended;

(h) any other cases when the Board of Directors estimates by a justified decision that such a suspension is necessary to safeguard the general interests of the shareholders concerned.

In the event the calculation of the net asset value is suspended, the Company shall immediately and in an appropriate manner inform the shareholders who requested the subscription, conversion or redemption of the shares of the sub-fund(s) in question.

In the event the total net redemption/conversion applications received for a given sub-fund on the valuation day equals or exceeds a percentage determined by the Board of Directors, the Board of Directors may decide to reduce and/or defer the redemption/conversion applications on a pro rata basis so as to reduce the number of shares redeemed/converted to date to the percentage of the net assets of the sub-fund in question determined by it. Any redemption/conversion applications thus deferred shall be given priority in relation to redemptions/conversion applications received on the next valuation day, again subject to the limit set by the Board of Directors.

In exceptional circumstances which could have a negative impact on shareholders' interests, or in the event of subscription, redemption or conversion applications exceeding a percentage of a sub-fund's net assets as determined by the Board of Directors, the Board of Directors reserves the right not to determine the value of a share until such time as the required purchases and sales of securities have been made on behalf of the sub-fund. In that event, subscription, redemption and conversion applications in the pipeline will be processed simultaneously on the basis of the net asset value so calculated.



Pending subscription, conversion and redemption applications may be withdrawn by written notification provided that such notification is received by the company prior to lifting of the suspension. Pending applications will be taken into account on the first calculation date following lifting of the suspension. If all pending applications cannot be processed on the same calculation date, the earliest applications shall take precedence over more recent applications.

### Chapter III - Management and Supervision of the company

**Art. 16. Directors.** A Board of Directors comprised of at least three members shall manage the Company. Board members do not need to be Company shareholders. The General Meeting of shareholders shall appoint them for a term of office of six years at most, which shall be renewable.

The General Meeting may remove a director from office at will.

If the seat of a director appointed by the General Meeting of shareholders become vacant, the directors still in office may temporarily appoint a director. In this case, the General Meeting shall make a permanent appointment at its next meeting.

**Art. 17. Chairmanship and Board Meetings.** The Board of Directors shall appoint a Chairman and possibly one or more Vice-Chairmen from amongst its members. It may also appoint a secretary who does not need to be a director.

The Board of Directors shall meet at the request of the Chairman or, if he is unable to act, a Vice-Chairman or two directors whenever this is in the Company's best interests, at the place, date and time specified in the notice of meeting. Any director who is unable to attend a Board meeting may appoint another director, in writing, telex, fax or any other means of electronic transmission, to represent him and to vote in his stead. A director may represent one or more of his colleagues.

Save for an emergency, all directors shall be given at least 24 hours' notice in writing of any Board meeting. In the event of an emergency, the nature and the reasons thereof shall be mentioned in the notice of meeting. There shall be no need for such notice of meeting if each director consents in writing or by cable, telegram, telex or fax to such waiver of notice. A specific notice of meeting shall not be required for a Board meeting held at a time and venue specified in a resolution that has already been adopted by the Board of Directors.

Board meetings shall be chaired by the Chairman or, in his absence, the eldest of the Vice-Chairmen, if any, or in their absence, the delegated director, if any, or in his absence, the eldest director attending the meeting.

The Board of Directors may conduct business and act only if the majority of directors are present or represented. Decisions shall be taken by a simple majority of votes cast by the directors attending the meeting or represented. The votes cast shall not include those of directors who did not take part in the voting, abstained, or cast a blank or void vote. If, during a Board meeting, there is a tie in voting for or against a decision, the person chairing the meeting shall have a casting vote.

All directors may participate at a Board meeting by telephone conference or by other like means of communications where all individuals attending said meeting can hear one another. Participation at a meeting by these means amounts to attendance in person at said meeting.

Notwithstanding the foregoing provisions, a Board decision may also be taken by circular letter. Such decision shall be approved by all directors who sign a single document or multiple copies thereof. Such decision shall have the same validity and force as if it had been taken at a meeting that had been duly convened and held.

The Chairman or the person who chairs the meeting in his absence shall sign the minutes of Board meetings.

**Art. 18. Board powers.** The Board of Directors shall have the broadest powers to carry out all acts of management or disposal in the Company's best interests. All powers not expressly reserved to the General Meeting under current law or these Articles of Association shall be the remit of the Board of Directors.

With regard to third parties, the Company shall be validly committed by the joint signature of two directors or the sole signature of all individuals to whom powers of signature have been delegated by the Board of Directors.

**Art. 19. Daily management.** The Company's Board of Directors may delegate its powers relating to the daily management of the Company's business (including the right to act as the Company's authorised signatory) and to represent it for said management either to one or more directors or to one or more agents who need not necessarily be Company shareholders. Said individuals shall have the powers conferred on them by the Board of Directors. They may sub-delegate their powers, if authorised by the Board of Directors. The Board of Directors may also grant all special mandates by notarised power of attorney or by private power of attorney.

In order to reduce the operating and administrative expenses, while making it possible to achieve more extensive diversification of investments, the Board of Directors may decide that all or part of the Company's assets shall be jointly managed with assets owned by other collective investment undertakings or that all or part of the assets of sub-funds, categories and/or classes shall be jointly managed between them.

**Art. 20. Investment policy.** The Board of Directors, applying the principle of the spreading of risks, shall be fully empowered to determine the investment policy and restrictions of the Company and each of its sub-funds, and the

guidelines to be followed for the management of the Company, in compliance with the law and subject to the following conditions:

- a) The Company may invest in any transferable securities and money market instruments officially listed on a stock exchange or traded on a regulated market, operating regularly, that is recognised and open to the public, in any country;
- b) Overall, the Company may not invest more than 10% of the assets of each sub-fund in UCITS and other undertakings for collective investment, apart for certain sub-funds if mentioned in their investments policy;
- c) The Board of Directors may specify that a sub-fund's investment policy should be the replication of the composition of an equity or bond index within the limits authorised by law and the supervisory authorities;
- d) The Company may invest, in accordance with the principle of risk-spreading, at least 35% and up to 100% of its assets in different issues of transferable securities and money market instruments issued or guaranteed by a Member State of the European Union, by its local authorities, or by a state that is not part of the European Union or by international public organisations to which one or more Member States of the European Union belong. These securities must come from at least six different issues, and the securities belonging to a single issue must not account for more than 30% of the net asset value of the sub-fund.
- e) A sub-fund of the Company may subscribe, purchase and/or hold shares of one or more other sub-funds (referred to as "target sub-funds") of the Company provided that:
  - the target sub-funds do not in turn invest in this sub-fund;
  - the proportion of assets that each target sub-fund invests in other target-sub-funds of the Company does not exceed 10%;
  - any voting rights attached to the shares of the target sub-funds shall be suspended as long as they are held by the sub-fund and without prejudice of appropriate treatment in the accounting and periodic reports;
  - in all cases, as long as these target sub-fund shares are held by the Company, their value shall not be taken into account for the calculation of the net assets of the Company for purposes of verifying the minimum threshold of net assets required by law;
  - there shall be no duplication of management/subscription commissions or redemption between these commissions at the level of the subfund that invested in the target sub-fund and this target sub-fund.
- f) The Board of Directors may create "feeder sub-funds" under the conditions provided for by law.

**Art. 21. Delegation of Management and Advice.** The Company may enter into one or more management agreement (s), in the broadest sense of the term within the meaning of the Act, or consultancy agreements with any Luxembourg or foreign company within the limits and subject to the conditions authorised by law.

**Art. 22. Invalidation clause.** No contract and transaction that the Company may enter into with other companies or firms may be affected or invalidated by the fact that one or more directors or executive directors of the Company has/ have any interest whatsoever in such other company or firm or by the fact that he is a director, shareholder or partner, executive director or employee thereof.

The director or executive director of the Company who is a director, executive director or employee of a company or firm with which the Company signs contracts or otherwise does business shall not thereby be deprived of the right to deliberate, vote and act in connection with matters related to such contracts or such business. In the event a director or an executive director has a personal interest in a Company transaction, said director or executive director shall inform the Board of Directors of his personal interest and shall not deliberate or take part in the vote on said transaction. A report on said transaction and on the personal interest of such director or non-executive director shall be submitted at the next meeting of shareholders.

**Art. 23. Company auditor.** The accounting data set forth in the annual report drawn up by the Company shall be audited by an authorised company auditor who shall be appointed by the General Meeting for the term of office that it shall set and who shall be remunerated by the Company.

#### Chapter IV - General meetings

**Art. 24. Representation.** The duly formed meeting of the Company's shareholders shall represent all Company shareholders. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the Company's operations. Resolutions voted at such meetings shall be binding on all shareholders, regardless of the category or class of shares they own. However, if the decisions concern exclusively the specific rights of shareholders of a sub-fund, a category or class or if there is a risk of conflict of interest between the various sub-funds, said decisions must be taken by a general meeting representing the shareholders of said sub-fund, said category or class.

**Art. 25. General Meeting of shareholders.** The Annual General Meeting of shareholders will be held at the Company's registered office or at any other place in the Grand Duchy of Luxembourg specified in the notice of meeting, on the third Thursday of June at 11.00 a.m. If said day is a legal public or banking holiday in Luxembourg, the Annual General Meeting shall be held on the next bank business day. The Annual General Meeting may be held abroad if the Board of Directors records, at its sole discretion, that this change of venue is necessary on account of exceptional circumstances.

All other General Meetings of shareholders shall be convened at the request either of the Board of Directors, or of shareholders representing at least one-tenth of the capital. They shall be held at the date, time and place specified in the notice of meeting.

Meetings shall be chaired by the Chairman of the Board of Directors or, in his absence, the eldest Vice-Chairman, if any, or in his absence, a delegated Director, if any, or, in his absence, one of the directors or any other person appointed by the Meeting.

**Art. 26. Votes.** Votes shall be on a one-share one-vote basis and all shares, regardless of the sub-fund to which they belong shall take an equal part in decision-making at the General Meeting. Fractional shares shall have no voting right.

All shareholders may attend meetings either in person or by appointing any other individual as a representative in writing, by cable, telegram, telex or fax.

**Art. 27. Quorum and Majority conditions.** Unless otherwise provided for under current law or these Articles of Association, the General Meeting of Shareholders shall validly deliberate, regardless of the portion of capital represented. Resolutions shall be adopted by a simple majority of votes cast. The votes cast shall not include those attached to shares for which the shareholder did not take part in the voting, abstained, or cast a blank or void vote.

### Chapter V - Financial year

**Art. 28. Financial year.** The financial year starts on 1 March of each year and ends on the last day of February of the next year.

**Art. 29. Allocation of the annual profit / Loss.** Dividends may be distributed provided that the Company's net assets at all times exceed the minimum capital provided for by law.

Following a proposal by the Board of Directors, the General Meeting of Shareholders shall decide, for each category/class of shares, on a dividend and the amount of the dividend to be paid to the distribution shares.

If it is in the interests of shareholders not to distribute a dividend, in view of market conditions, no distribution will be made..

The Board of Directors may, in accordance with current law, distribute interim dividends.

The Board of Directors may decide to distribute dividends in the form of new shares instead of dividends in cash, in accordance with the terms and conditions that it sets.

Dividends shall be paid in the currency of the sub-fund, unless the Board of Directors decides otherwise.

### Chapter VI - Dissolution - Liquidation - Merger - Contribution

**Art. 30. Dissolution.** The Company may be dissolved at any time by decision of the General Meeting of Shareholders, ruling as for the amendment of the Articles of Association.

If the Company's capital falls to less than two thirds of the minimum legal capital, the directors may submit the question of the Company's dissolution to the General Meeting, which shall deliberate without a quorum by a simple majority of the shareholders in attendance or represented at the Meeting; account shall not be taken of abstentions. If the capital falls to less than one quarter of the minimum legal capital, the General Meeting shall also deliberate without a quorum, but the dissolution may be decided by the shareholders owning one quarter of the shares represented at the Meeting.

The Meeting must be convened to ensure that it is held within a forty-day period as from the date on which the net assets are recorded to be respectively less than two thirds or one quarter of the minimum capital.

**Art. 31. Liquidation.** In the event of the dissolution of the Company, it shall be liquidated by one or more liquidators, natural persons or legal entities that the General Meeting shall appoint and whose powers and fees it shall set.

The liquidators shall allocate the net proceeds of the liquidation of each sub-fund, category/class between the shareholders of said sub-fund, category/class in proportion to the number of shares they own in said sub-fund or category/class.

In the case of straightforward liquidation of the Company, the net assets will be distributed to the eligible parties in proportion to the shares held in the Company. Any assets not distributed within a time period set by the regulations in force will be deposited at the Public Trust Office (Caisse de Consignation) until the end of the legally specified limitation period.

**Art. 32. Liquidation, Merger, Transfer, Splitting of sub-funds, Categories and/or Classes of shares.** The Board of Directors shall have sole authority to decide on the effectiveness and terms of the following, under the limitations and conditions prescribed by law:

- 1) either the pure and simple liquidation of a sub-fund,
- 2) or the closure of a sub-fund by transfer to another sub-fund of the Company,
- 3) or the closure of a sub-fund by transfer to another collective investment undertaking, whether incorporated under Luxembourg law or established in another member state of the European Union,
- 4) or the transfer to a sub-fund a) of another sub-fund of the Company, and/or b) of a sub-fund of another collective investment undertaking, whether incorporated under Luxembourg law or established in another member state of the

European Union, and/or c) of another collective investment undertaking, whether incorporated under Luxembourg law or established in another member state of the European Union;

5) or the splitting of a sub-fund.

A feeder sub-fund shall be liquidated under the conditions provided for by law when the master sub-fund itself is liquidated or merged or split.

As an exception to the foregoing, if the Company should cease to exist as a result of such a merger, the effectiveness of this merger must be decided by a General Meeting of Shareholders of the Company resolving under the conditions provided for in Article 27 of these Articles of Association.

In the event of the pure and simple liquidation of a sub-fund, the net assets shall be distributed between the eligible parties in proportion to the assets they own in said sub-fund. The assets not distributed within a time period set by the regulations in force shall be deposited with the Public Trust Office (Caisse de Consignation) until the end of the legally specified limitation period.

Pursuant to this article, the decisions adopted at the level of a sub-fund may be adopted similarly at the level of a share category and/or class.

## Chapter VII - Final provisions

**Art. 33. Deposit of Company assets.** Insofar as required by law, the Company shall enter into a depository agreement with a bank or savings institution within the meaning of the Amended Act of 5 April 1993 relating to the supervision of the financial sector (the "Depository Bank").

The Depository Bank shall have the powers and responsibilities provided for by law.

If the Depository Bank wishes to withdraw, the Board of Directors shall endeavour to find a replacement within two months as from the date when the withdrawal became effective. The Board of Directors may terminate the depository agreement but may only terminate the Depository Bank's appointment if a replacement has been found.

**Art. 34. Amendments of the Articles of Association.** These Articles of Association may be amended by a General Meeting of Shareholders, subject to the quorum and voting criteria required under current law and the requirements of these Articles of Association.

**Art. 35. Statutory provisions.** For all matters not governed by these Articles of Association, the parties refer to the Companies Act of 10 August 1915 and amendments thereto and to the Act of 17 December 2010 on collective investment undertakings and subsequent amendments."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons, appearing, they signed together with the notary the present deed.

Signé: V. KERGER, G. TRIVINI, K. LE GOFF et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 octobre 2011. Relation: LAC/2011/47763. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159237/571.

(110185528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

### MYJG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 108.738.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01/12/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011164749/10.

(110191188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

**Napster Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 110.203.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 54 du 10 janvier 2006.

Les comptes annuels de la Société au 28 février 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Napster Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2011164751/13.

(110191191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

---

**Nordlicht S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9381 Moestroff, 22, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 101.777.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011164752/10.

(110190646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

---

**Naxamber S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 160.458.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

Référence de publication: 2011164755/10.

(110190846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

---

**Naxamber S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 160.458.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

Référence de publication: 2011164757/10.

(110191220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

---

**Neela Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 132.761.

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011164758/10.

(110191271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

---

**Parc Helfent Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 81.575.

Die Bilanz für das Geschäftsjahr endend zum 31. Dezember 2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 25. November 2011.

*Für die Gesellschaft*

Unterschrift

*Ein Bevollmächtigter*

Référence de publication: 2011164780/14.

(110190511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

---

**Negentropy Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 152.401.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011164759/10.

(110190539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

---

**Negentropy Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 152.401.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaires d'actionnaires tenue extraordinairement en date du 2 novembre 2011 à Luxembourg*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenu en date du 2 novembre 2011, que:

- L'assemblée générale des actionnaires a constaté que la société AUDIT.LU s'est démis de son mandat de Commissaire aux Comptes.

- L'assemblée générale des actionnaires a constaté que Monsieur Jérôme Wunsch s'est démis de ses fonctions d'Administrateur du 28 octobre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2011.

NEGENTROPY HOLDING S.A.

François Georges / Guillaume Le Bouar

*Les Administrateurs*

Référence de publication: 2011164760/19.

(110190560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

---

**Observe HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 134.846.

L'adresse professionnelle de Lars Frankfelt a été transférée à 29 Esplanade, JE2 3QA St Helier Jersey.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Observe HoldCo S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011164769/12.

(110191102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

---



**New Times S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 71.300.

Le Bilan au 30.06.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011164763/10.

(110191269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

**Nospar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 108.136.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Référence de publication: 2011164765/10.

(110191194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

**Observe LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: SEK 120.210,40.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 144.039.

L'adresse professionnelle de Lars Frankfelt a été transférée à 29 Esplanade, JE2 3QA St Helier Jersey.  
L'adresse de Triton Masterluxco 2 S.à.r.l a été transférée à 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Observe LuxCo S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011164772/13.

(110191101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

**Nospar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 108.136.

L'an deux mille onze, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «NOSPAR S.A.», ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 108.136, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 avril 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C (le «Mémorial»), numéro 979 du 4 octobre 2005, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Harald CHARBON, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Delphine CLEMENT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raphael PSHILUMBA, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. Toutes les MILLE (1.000) actions étant représentées à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Décision de créer des catégories A et B au sein des administrateurs et d'affecter les administrateurs actuellement en fonction à ces catégories.

2.- Décision de modifier l'article six des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un administrateur, directeur, gérant ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du délégué du conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Au cas où l'Assemblée Générale décide de créer deux catégories d'administrateurs (catégorie A et catégorie B), la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de créer des catégories A et B au sein des administrateurs et d'affecter les administrateurs actuellement en fonction à ces catégories comme suit:

- est affecté à la catégorie «A»

Monsieur Christian ABELE, demeurant à F-59.200 Villeneuve d'Ascq, 264, Avenue de Brigode

- Sont affectés à la catégorie «B»

Monsieur Harald CHARBON, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, Route d'Esch.

Monsieur Marc LIMPENS, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, Route d'Esch.

Monsieur Serge KRANCENBLUM, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, Route d'Esch.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article six des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un administrateur, directeur, gérant ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du délégué du conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Au cas où l'Assemblée Générale décide de créer deux catégories d'administrateurs (catégorie A et catégorie B), la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. CHARBON, D. CLEMENT, R. TSHILUMBA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 octobre 2011. Relation: LAC/2011/44668. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Référence de publication: 2011164764/73.

(110191166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

**Op der Réimerbreck S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 65, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 137.512.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à r.l.

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011164773/13.

(110190834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.**Orion I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5855 Hesperange, 8, rue Jos Sunnen.

R.C.S. Luxembourg B 123.625.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011164774/10.

(110190965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.**Orion I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5855 Hesperange, 8, rue Jos Sunnen.

R.C.S. Luxembourg B 123.625.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011164775/10.

(110190966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.**P.G. Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 130.253.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P.G. INVEST S.A.

Jacopo ROSSI / Louis VEGAS-PIERONI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011164779/12.

(110191012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.**PEF Antalya Retail Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 128.624.

Les comptes annuels pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009 ainsi que les documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Référence de publication: 2011164833/11.

(110190486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

---

**Paris Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.988.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Paris Holdings S.à r.l.

Gérard Welvaert

Gérant B

Référence de publication: 2011164781/14.

(110190620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

---

**Paris Nursing 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.991.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Paris Nursing 1 S.à r.l.

Gérard Welvaert

Gérant B

Référence de publication: 2011164782/14.

(110190622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

---

**Ceryx S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 118.495.

L'an deux mille onze, le dix-huit octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Ceryx S.A.", ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 118.495 constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 juillet 2006, publié au Mémorial C, numéro 1945 du 17 octobre 2006, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 28 juillet 2006, publié au Mémorial C, numéro 2006 du 25 octobre 2006, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois, suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 janvier 2011, publié au Mémorial C, numéro 1194 du 3 juin 2011.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Bob PLEIN, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour*

1.- Transfert du siège social vers L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.

2.- Modification afférente de l'article 1<sup>er</sup>, alinéa 2, des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire de la société vers L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède l'assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>. (Deuxième alinéa).** Le siège social est établi dans la Commune de Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg)."

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 850,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: Bob PLEIN, Max MAYER, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 26 octobre 2011. Relation GRE/2011/3787. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 18 novembre 2011.

Référence de publication: 2011165973/55.

(110192786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

**Paris Nursing 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.010.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Paris Nursing 2 S.à r.l.

Gérald Welvaert

*Gérant B*

Référence de publication: 2011164783/14.

(110190631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

**Paris Nursing 3, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.989.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Paris Nursing 3 S.à r.l.

Gérard Welvaert

Gérant B

Référence de publication: 2011164784/14.

(110190610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

---

**Paris Nursing 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.990.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Paris Nursing 4 S.à r.l.

Gérard Welvaert

Gérant B

Référence de publication: 2011164785/14.

(110190608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

---

**Parker Hannifin Outbound S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 160.477.

EXTRAIT

Selon l'acte d'apport en nature du 20 juin 2011, Parker Hannifin Global Capital Management S.à r.l., apporte les 12.504 parts sociales qu'elle détient dans la Société à Parker Hannifin Luxembourg Acquisitions S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 22 rue Goethe, L-1637 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125 384.

Ainsi Parker Hannifin Luxembourg Acquisitions S.à r.l. devient Associé unique de Parker Hannifin Outbond S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011164786/16.

(110191022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

---

**Party Rent Luxembourg, Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 96.174.

Im Jahre zwei tausend elf.

Den fünfundzwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

SIND ERSCIENEN:

1.- Die Aktiengesellschaft CS Participations & Gestion S.A., mit Sitz in L-6468 Echternach, Zone Industrielle, eingetragen beim Handelsund Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 127.516,

hier vertreten durch ihren alleinigen Verwalter Herr Charles SCHROEDER, maître en management et commerce international, wohnhaft in L-6586 Steinheim, 1, Ale Biergwee.

2.- Die Aktiengesellschaft MK GESTION ET PARTICIPATION S.A., mit Sitz in L-6665 Herborn, 1, Fleeschgaass, eingetragen beim Handels-und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 100.313,

hier vertreten durch ihren alleinigen Verwalter Herr Laurent WALLENBORN, Buchhalter, beruflich ansässig in L-6492 Echternach, 2, rue Thoull.

3.- Herr Claude KLEYR, Privatangestellter, wohnhaft in L-6665 Herborn, 3, Hierber Millen,



Welche Komparenten erklärten dass sie die alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung PARTY RENT LUXEMBOURG S.à r.l. sind, mit Sitz in L-6468 Echternach, Zone Industrielle, eingetragen beim Handels-und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 96.174 (NIN 2002 2409 736).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitze in Junglinster, am 11. Juni 2002, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1351 vom 18. September 2002, und deren Statuten abgeändert wurden wie folgt:

- zufolge Urkunde aufgenommen durch denselben Notar Jean SECKLER am 18. Oktober 2004, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 28 vom 12. Januar 2005;
- zufolge Urkunde aufgenommen durch denselben Notar Jean SECKLER am 4. Februar 2005, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 633 vom 30. Juni 2005;
- zufolge Urkunde aufgenommen durch denselben Notar Jean SECKLER am 23. Oktober 2006, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 72 vom 30. Januar 2007;
- zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 14. April 2011, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1491 vom 6. Juli 2011.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf VIER HUNDERT FÜNFZIG TAUSEND EURO (€ 450.000.-) beläuft, eingeteilt in sechs tausend (6.000) Anteile von je FÜNFUNDSIEBZIG EURO (€ 75.-), zugeteilt wie folgt:

1.- Die Aktiengesellschaft CS Participations & Gestion S.A., vorgeannt,	
vier tausend zwei hundert Anteile . . . . .	4.200
2.- Die Aktiengesellschaft MK GESTION ET PARTICIPATION S.A., vorgeannt,	
vier hundert zweiundfünfzig Anteile . . . . .	452
3.- Herr Claude KLEYR, vorgeannt, ein tausend drei hundert achtundvierzig Anteile . . . . .	1.348
Total: sechs tausend Anteile . . . . .	6.000

Alsdann haben die Komparenten den unterzeichneten Notar ersucht Nachstehendes zu beurkunden:

#### *Erster Beschluss*

Die Gesellschafter beschliessen das Gesellschaftskapital um den Betrag von ZWEI HUNDERT SIEBZIG TAUSEND EURO (€ 270.000.-) aufzustocken um es von dem bestehenden Betrag von VIER HUNDERT FÜNFZIG TAUSEND EURO (€ 450.000.-) auf den Betrag von SIEBEN HUNDERT ZWANZIG TAUSEND EURO (€ 720.000.-) zu erhöhen, durch die Schaffung von drei tausend sechs hundert (3.600) neuen Anteilen von je FÜNFUNDSIEBZIG EURO (€ 75.-), mittels Einbeziehung der Gewinnvorträge aus dem Geschäftsjahr 2010 in Höhe von ZWEI HUNDERT SIEBZIG TAUSEND EURO (€ 270.000.-), sowie diese aus der durch die Gesellschafter genehmigten Bilanz zum 31. Dezember 2010 ausgewiesen werden.

Herr Charles SCHROEDER, handelnd in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer der Gesellschaft PARTY RENT LUXEMBOURG S.à r.l., bestätigt, dass die vorerwähnten Gewinnvorträge noch nicht ausgezahlt worden sind und somit der Gesellschaft zur Verfügung stehen.

Die Bestätigung des Geschäftsführers über die Verfügbarkeit dieser Gewinnvorträge zum heutigen Tage sowie die vorerwähnte Bilanz bleiben, nachdem sie durch die Komparenten und den handelnden Notar "ne varietur" paraphiert worden sind, der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden

Die drei tausend sechs hundert (3.600) neuen Anteile von je FÜNFUNDSIEBZIG EURO (€ 75.-) werden den bestehenden Gesellschaftern im Verhältnis ihrer Anteile am Gesellschaftskapital zugeteilt.

#### *Zweiter Beschluss*

Die Gesellschafter beschliessen Artikel 5 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt SIEBEN HUNDERT ZWANZIG TAUSEND EURO (€ 720.000.-), eingeteilt in neun tausend sechs hundert (9.600) Anteile von je FÜNFUNDSIEBZIG EURO (€ 75.-).

Die Anteile sind wie folgt zugeteilt:

1.- Die Aktiengesellschaft CS Participations & Gestion S.A., mit Sitz in L-6468 Echternach, Zone Industrielle, eingetragen beim Handelsund Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 127.516, sechs tausend sieben hundert zwanzig Anteile . . . . .	6.720
2.- Die Aktiengesellschaft MK GESTION ET PARTICIPATION S.A., mit Sitz in L-6665 Herborn, 1, Fleischgaass, eingetragen beim Handels-und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 100.313, sieben hundert dreiundzwanzig Anteile . . . . .	723
3.- Herr Claude KLEYR, Privatangestellter, wohnhaft in L-6665 Herborn, 3, Hierber Millen, zwei tausend ein hundert siebenundfünfzig Anteile . . . . .	2.157
Total: neun tausend sechs hundert Anteile . . . . .	9.600

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. SCHROEDER, L. WALLENBORN, C. KLEYR, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 29 novembre 2011. Relation: ECH/2011/2053. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 02. Dezember 2011.

Référence de publication: 2011165569/82.

(110191587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

**Patron Reform C.E. Servicing II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: PLN 59.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 100.872.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011164787/10.

(110190521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

**Pandor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 159.153.

L'an deux mille onze, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PANDOR S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 17 février 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1056 du 19 mai 2011 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Céline BONVALET, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Annick BRAQUET, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 101, rue Cents.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Chantal MATHU, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social d'un montant total de EUR 40.000. (quarante mille euros) par versement en espèces et par émission de 4.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune. Le capital est ainsi porté de son montant actuel de EUR 50.000,- (cinquante mille euros) à un montant de EUR 90.000,- (quatrevingt-dix mille euros).

2. Souscription et libération des 4.000 nouvelles actions ainsi créées.

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 40.000,- (quarante mille euros) par versement en espèces et par émission de 4.000 (quatre mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune. Le capital est ainsi porté de son montant actuel de EUR 50.000,- (cinquante mille euros) à un montant de EUR 90.000,- (quatre-vingt-dix mille euros).

*Souscription et Libération*

Les 4.000 (quatre mille) actions nouvelles sont souscrites par l'actionnaire unique SGG S.A., une société anonyme, avec siège social à L2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

ici représentée par Madame Céline BONVALET, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, ci-annexée,

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces de sorte que la somme de EUR 40.000,- (quarante mille euros) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire qui le constate expressément.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 5 des statuts, premier alinéa, est modifié comme suit:

« **5.1.** Le capital souscrit est fixé à EUR 90.000,- (quatre-vingt-dix mille euros) représenté par 9.000 (neuf mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.»

*Evaluation des frais,*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de EUR 2.000,

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: C. BONVALET, A. BRAQUET, C. MATHU et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 novembre 2011. Relation: LAC/2011/51745. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

Référence de publication: 2011164827/65.

(110190870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

---

**Pearson Luxembourg N° 1., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 100.137.

A la suite d'un transfert de parts en date du 27 juin 2011 des 1.264.585 parts sociales détenues par la société à responsabilité limitée Pearson Luxembourg Holdings, R.C.S. Luxembourg B n° 100716, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, celles-ci sont dorénavant toutes détenues comme suit:

- 1.264.585 parts sociales par la société à responsabilité limitée Embankment Finance Ltd, avec siège social à 80, Strand, Londres WC2R 0RL (Royaume-Uni), inscrite au registre des sociétés du Royaume-Uni sous le n° 04460625.

Luxembourg.

Pour avis sincère et conforme

Pour Pearson Luxembourg N° 1.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011164789/16.

(110191079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

---

**Plain Pistache Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2515 Luxembourg, 8, avenue Joseph Sax.

R.C.S. Luxembourg B 147.379.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2011.

M. Robert Kimmels

Gérant

Référence de publication: 2011164790/13.

(110190576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

---

**PlanetVision s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8537 Hostert, 13, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 125.278.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 30.11.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011164791/10.

(110190655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

---

**Promobilia Cursum S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 129.225.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 novembre 2011, la décision suivante a été prise:

Le nombre des Administrateurs a été fixé à quatre.

Est nommé Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2014:

Monsieur BRANDS Guntis, né à Huddinge/Stockholm en Suède le 22 décembre 1951, entrepreneur, demeurant 1, Grossgasse, CH-6060 Sarnen (Suisse).

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011164795/15.

(110190784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

---

**Rifin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 104.870.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 28 octobre 2011*

La démission de Monsieur Mohammed KARA de ses fonctions de commissaire aux comptes est acceptée.

Monsieur Robert REGGIORI, expert-comptable 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes.

Monsieur SROKA Ireneusz Jan est nommé Président du Conseil d'administration.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Pour extrait sincère et conforme  
RIFIN S.A.  
Régis DONATI  
Administrateur

Référence de publication: 2011166336/18.

(110192275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

---

**Promobilia Cursum S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.  
R.C.S. Luxembourg B 129.225.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2011164794/10.

(110190763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

---

**ProLogis Italy XIV S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 78.784.

*Rectificatif du dépôt No L110173502.04 du 02/11/2011*

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011164796/10.

(110190721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

---

**ProLogis Poland L S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 107.985.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011164797/14.

(110190694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

---

**ProLogis Poland LXI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 113.543.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011164798/14.

(110190695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

---

**ProLogis Poland LXII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 113.544.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

*Gérant*

Représenté par Gareth Alan Gregory

*Gérant*

Référence de publication: 2011164799/14.

(110190696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

---

**ProLogis Poland LXV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 113.547.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

*Gérant*

Représenté par Gareth Alan Gregory

*Gérant*

Référence de publication: 2011164800/14.

(110190698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

---

**ProLogis Poland LXVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 113.548.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

*Gérant*

Représenté par Gareth Alan Gregory

*Gérant*

Référence de publication: 2011164801/14.

(110190701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

---

**SC Holdings Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 103.415.

Suite à la cession de parts du 15 septembre 2011, le capital de la Sàrl susmentionnée est réparti comme suit:  
EXENTOR TRADING LIMITED ..... 200 parts sociales

Le 1/10/2011.

Alma Thomas

*Gérant unique*

Référence de publication: 2011164905/12.

(110190565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

---



**ProLogis Poland LXVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 113.549.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

*Gérant*

Représenté par Gareth Alan Gregory

*Gérant*

Référence de publication: 2011164802/14.

(110190702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

**Sems Internationale S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 30.428.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SEMS INTERNATIONALE S.A.

Régis DONATI / Angelo DE BERNARDI

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011164910/12.

(110191225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

**DJ Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 148.440.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-second of november.

Before Us, Maître Karine REUTER, notary residing in Pétange,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of

DJ INVESTMENTS S.A.

a société anonyme, having its registered office in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

incorporated by a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary public, residing in Luxembourg, on the 1<sup>st</sup> of October 2009,

published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on the 21<sup>st</sup> of October 2009, number 2.065, page 99.079,

registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 148.440,

with an entirely paid up share capital of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000), consisting of thirty-one thousand (31,000) shares divided into

three thousand one hundred (3,100) Class A Shares,

three thousand one hundred (3,100) Class B Shares,

three thousand one hundred (3,100) Class C Shares,

three thousand one hundred (3,100) Class D Shares,

three thousand one hundred (3,100) Class E Shares,

three thousand one hundred (3,100) Class F Shares,

three thousand one hundred (3,100) Class G Shares,

three thousand one hundred (3,100) Class H Shares,

three thousand one hundred (3,100) Class I Shares and

three thousand one hundred (3,100) Class J Shares

having a par value of one Euro (EUR 1) each

The meeting is presided by Candice De Boni, residing professionally in Luxembourg, who appoints as secretary Rita Goujon, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Claire Sabbatucci, residing professionally in Luxembourg.

I.- The names of the shareholders, present or represented at the meeting, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list and proxies, signed «ne varietur» by the appearing persons and the notary, shall remain annexed to the present deed to be registered with it.

II.- It appears from the attendance list that the whole statutory capital of the Company, is present or represented in this extraordinary general assembly. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforementioned agenda of the meeting.

III.- The agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1. Decision to increase the Company's share capital by an amount of 673,040.- euros (six hundred seventy-three thousand forty euros) consisting in a contribution in kind, consisting in a receivable against the company, and by the issue of SIX HUNDRED SEVENTY THREE THOUSAND FORTY (673,040) new shares with a par value of ONE EURO (1.-) per share, benefiting of the same rights and advantages as the existent shares, these shares being divided into:

sixty-seven thousand three hundred and four (67,304) Class A Shares,  
 sixty-seven thousand three hundred and four (67,304) Class B Shares,  
 sixty-seven thousand three hundred and four (67,304) Class C Shares,  
 sixty-seven thousand three hundred and four (67,304) Class D Shares,  
 sixty-seven thousand three hundred and four (67,304) Class E Shares,  
 sixty-seven thousand three hundred and four (67,304) Class F Shares,  
 sixty-seven thousand three hundred and four (67,304) Class G Shares,  
 sixty-seven thousand three hundred and four (67,304) Class H Shares,  
 sixty-seven thousand three hundred and four (67,304) Class I Shares,  
 sixty-seven thousand three hundred and four (67,304) Class J Shares,

2. Admission to subscribe, subscription and payment of these 673.040 shares by:

David Henderson-Stewart, born on February 1, 1973, in Wellington, New-Zealand, bearer of passport number 704991565, issued by the United-Kingdom on May 5, 2004, residing at 7/2 Lialine Per., Flat 15, 105062 Moscow, Russian Federation,

and

Jacques Graf von Polier, born on September 5, 1974, in Suresnes, France, bearer of passport number C4W9NF9MX, issued by the German Embassy in Moscow on February 5, 2009, residing at 30, building 7, apartment 4, Petrovka Street, 127006, Moscow, Russian Federation,

the shares having the same rights as the existing shares.

3. Decision to amend Article 5.1.1. of the Company's articles of association in order to reflect the share capital increase.

4. Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously by the general meeting:

#### *First resolution*

The general meeting of shareholders decides to increase the Company's share capital by an amount of 673,040.- euros (six hundred seventy three thousand forty euros) consisting in a contribution in kind, consisting in a receivable against the company, and by the issue of SIX HUNDRED SEVENTY-THREE THOUSAND FORTY (673,040) new shares with a par value of ONE EURO (1.-) per share, benefiting of the same rights and advantages as the existent shares, the new shares being divided into:

sixty-seven thousand three hundred and four (67,304) Class A Shares,  
 sixty-seven thousand three hundred and four (67,304) Class B Shares,  
 sixty-seven thousand three hundred and four (67,304) Class C Shares,  
 sixty-seven thousand three hundred and four (67,304) Class D Shares,  
 sixty-seven thousand three hundred and four (67,304) Class E Shares,  
 sixty-seven thousand three hundred and four (67,304) Class F Shares,  
 sixty-seven thousand three hundred and four (67,304) Class G Shares,  
 sixty-seven thousand three hundred and four (67,304) Class H Shares,  
 sixty-seven thousand three hundred and four (67,304) Class I Shares,  
 sixty-seven thousand three hundred and four (67,304) Class J Shares,  
 having a par value of one Euro (EUR 1) each

to be entirely subscribed by

David Henderson-Stewart, born on February 1, 1973, in Wellington, New-Zealand, bearer of passport number 704991565, issued by the United-Kingdom on May 5, 2004, residing at 7/2 Lialine Per., Flat 15, 105062, Moscow, Russian Federation,

and

Jacques Graf von Polier, born on September 5, 1974, in Suresnes, France, bearer of passport number C4W9NF9MX, issued by the German Embassy in Moscow on February 5, 2009, residing at 30, building 7, apartment 4, Petrovka Street, 127006, Moscow, Russian Federation.

#### *Second resolution*

The general meeting admits David Henderson-Stewart, and Jacques Graf von Polier, to the subscription of the newly issued shares

#### *Subscription - Payment*

There appeared

1. David Henderson-Stewart, born on February 1, 1973, in Wellington, New-Zealand, bearer of passport number 704991565, issued by the United-Kingdom on May 5, 2004, residing at 7/2 Lialine Per., Flat 15, 105062, Moscow, Russian Federation,

here represented by Candice De Boni, by virtue of proxy, a copy of which, signed "ne varietur" by the appearing persons and the notary, will remain attached to the present deed.

The appearing person declares to:

- subscribe 336,520 newly issued shares

thirty-three thousand six hundred fifty two (33,652) Class A Shares,

thirty-three thousand six hundred fifty two (33,652) Class B Shares,

thirty-three thousand six hundred fifty two (33,652) Class C Shares,

thirty-three thousand six hundred fifty two (33,652) Class D Shares,

thirty-three thousand six hundred fifty two (33,652) Class E Shares,

thirty-three thousand six hundred fifty two (33,652) Class F Shares,

thirty-three thousand six hundred fifty two (33,652) Class G Shares,

thirty-three thousand six hundred fifty two (33,652) Class H Shares,

thirty-three thousand six hundred fifty two (33,652) Class I Shares,

thirty-three thousand six hundred fifty two (33,652) Class J Shares,

having a par value of one Euro (EUR 1) each

- fully pay up these shares by a contribution in kind, consisting in a receivable against the company.

The contribution in kind has been the subject of a report by FPS Audit S.à.r.l., having its registered office in L-1026 Luxembourg, 46 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the registre de commerce et des sociétés under number B 159.674, dated on 21<sup>th</sup> of November, 2011

This report concludes that:

#### *"Conclusion*

501 Based on the work performed as described in section 4 of this report, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind amounting to EUR 673 042.50 (EUR 673 040.00 being allocated to the capital increase and EUR 2.50 being allocated to a reserve account) which corresponds at least in number and nominal value to the 673 040 shares with a nominal value of EUR 1.00 each to be issued.

At the end of the capital increase by contribution in kind, the corporate capital will be set at EUR 704 040,00 divided into 704 040 shares with a nominal value of EUR 1,00 and divided into:

- 70 404 class A shares
- 70 404 class B shares
- 70 404 class C shares
- 70 404 class D shares
- 70 404 class E shares
- 70 404 class F shares
- 70 404 class G shares
- 70 404 class H shares
- 70 404 class I shares
- 70 404 class J shares."

The said documents, signed "ne varietur" by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The undersigned person, David HENDERSON-STEWART, furthermore declares that there exists no restriction to the transfer of the presaid contribution in kind to the company, and also certifies that instructions have been given to realize all necessary notifications, instructions or other, in order to transfer the contribution in kind to the company.

As the contribution in kind has a value of 336,521.25 euros, and as the capital increase concerns an amount of 336,520 euros, the general meeting decides to assign the amount of 1.25 euros to a reserve account.

2. Jacques Graf von Polier, born on September 5, 1974, in Suresnes, France, bearer of passport number C4W9NF9MX, issued by the German Embassy in Moscow on February 5, 2009, residing at 30, building 7, apartment 4, Petrovka Street, 127006, Moscow, Russian Federation

here represented by Candice De Boni, by virtue of proxy, a copy of which, signed "ne varietur" by the appearing persons and the notary, will remain attached to the present deed.

The appearing person declares to:

- subscribe 336.520 newly issued shares

thirty-three thousand six hundred fifty two (33,652) Class A Shares,

thirty-three thousand six hundred fifty two (33,652) Class B Shares,

thirty-three thousand six hundred fifty two (33,652) Class C Shares,

thirty-three thousand six hundred fifty two (33,652) Class D Shares,

thirty-three thousand six hundred fifty two (33,652) Class E Shares,

thirty-three thousand six hundred fifty two (33,652) Class F Shares,

thirty-three thousand six hundred fifty two (33,652) Class G Shares,

thirty-three thousand six hundred fifty two (33,652) Class H Shares,

thirty-three thousand six hundred fifty two (33,652) Class I Shares,

thirty-three thousand six hundred fifty two (33,652) Class J Shares.

having a par value of one Euro (EUR 1) each

- fully pay up these shares by a contribution in kind, consisting in a receivable against the company.

The contribution in kind has been the subject of a report by FPS Audit S.à.r.l., having its registered office in L-1026 Luxembourg, 46 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the registre de commerce et des sociétés under number B 159.674, dated on 21<sup>th</sup> of November, 2011

This report concludes that:

*"Conclusion*

501 Based on the work performed as described in section 4 of this report, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind amounting to EUR 673 042.50 (EUR 673 040.00 being allocated to the capital increase and EUR 2.50 being allocated to a reserve account) which corresponds at least in number and nominal value to the 673 040 shares with a nominal value of EUR 1,00 each to be issued.

At the end of the capital increase by contribution in kind, the corporate capital will be set at EUR 704 040.00 divided into 704 040 shares with a nominal value of EUR 1.00 and divided into:

- 70 404 class A shares

- 70 404 class B shares

- 70 404 class C shares

- 70 404 class D shares

- 70 404 class E shares

- 70 404 class F shares

- 70 404 class G shares

- 70 404 class H shares

- 70 404 class I shares

- 70 404 class J shares".

The said documents, signed "ne varietur" by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The undersigned person, Jacques GRAF VON POLIER, furthermore declares that there exists no restriction to the transfer of the presaid contribution in kind to the company, and also certifies that instructions have been given to realize all necessary notifications, instructions or other, in order to transfer the contribution in kind to the company.

As the contribution in kind has a value of 336,521.25 euros, and as the capital increase concerns an amount of 336,520 euros, the general meeting meetings decides to assign the amount of 1,25 euros to a reserve account.

*Third resolution*

The general meeting of shareholders decides to amend Article 5.1.1. of the Company's articles of association in order to reflect the share capital increase, which shall read as follows:

« **5.1.1.** The Company's issued share capital is set at SEVEN HUNDRED FOUR THOUSAND FORTY EUROS (EUR 704,040.-), consisting of SEVEN HUNDRED FOUR THOUSAND FORTY (704,040) shares divided into  
seventy thousand four hundred four (70,404) Class A Shares  
seventy thousand four hundred four (70,404) Class B Shares  
seventy thousand four hundred four (70,404) Class C Shares  
seventy thousand four hundred four (70,404) Class D Shares  
seventy thousand four hundred four (70,404) Class E Shares  
seventy thousand four hundred four (70,404) Class F Shares  
seventy thousand four hundred four (70,404) Class G Shares  
seventy thousand four hundred four (70,404) Class H Shares  
seventy thousand four hundred four (70,404) Class I Shares  
seventy thousand four hundred four (70,404) Class J Shares  
having a par value of one Euro (EUR 1) each (the "Classes of Shares" and each individually a "Class of Shares").»  
There being no further business, the meeting is closed.

*Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version.

On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, said person appearing signed together with Us, Notary, the present original deed.

**Follows the French version of the preceding text:**

L'an deux mil onze, le vingt-deux novembre.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme

DJ INVESTMENTS S.A.,

établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 1<sup>er</sup> octobre 2009,

publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date d 21 octobre 2009, numéro 2.065, page 99.079, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 148.440,

dont le capital social s'élève actuellement à la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.-), représenté par TRENTE ET UN MILLE (31.000) actions, d'une valeur nominale de UN EURO (1,-) chacune,

divisées en

trois mille cent (3.100) Actions de catégorie A,

trois mille cent (3.100) Actions de catégorie B,

trois mille cent (3.100) Actions de catégorie C,

trois mille cent (3.100) Actions de catégorie D,

trois mille cent (3.100) Actions de catégorie E,

trois mille cent (3.100) Actions de catégorie F,

trois mille cent (3.100) Actions de catégorie G,

trois mille cent (3.100) Actions de catégorie H,

trois mille cent (3.100) Actions de catégorie I,

trois mille cent (3.100) Actions de catégorie J,

ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune (les "Catégories d'actions" et individuellement la "Catégorie d'actions").

L'assemblée est présidée par Candice De Boni, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Rita Goujon, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Claire Sabbatucci, demeurant professionnellement à Luxembourg.

I.- Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée générale, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Il ressort de la liste de présence que l'intégralité du capital social de la Société est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut délibérer et décider valablement sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social à concurrence de la somme de 673.040, euros (SIX CENT SOIXANTE TREIZE MILLE QUARANTE euros) le tout moyennant un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible et moyennant l'émission de SIX CENT SOIXANTE TREIZE MILLE QUARANTE (673.040) nouvelles actions d'une valeur nominale de UN EURO (1,-) par action, actions ayant les mêmes droits que les actions actuellement existantes, ces actions étant divisées en:

Soixante sept mille trois cent quatre (67.304) actions de classe A

Soixante sept mille trois cent quatre (67.304) actions de classe B

Soixante sept mille trois cent quatre (67.304) actions de classe C

Soixante sept mille trois cent quatre (67.304) actions de classe D

Soixante sept mille trois cent quatre (67.304) actions de classe E

Soixante sept mille trois cent quatre (67.304) actions de classe F

Soixante sept mille trois cent quatre (67.304) actions de classe G

Soixante sept mille trois cent quatre (67.304) actions de classe H

Soixante sept mille trois cent quatre (67.304) actions de classe I

Soixante sept mille trois cent quatre (67.304) actions de classe J

2. Admission à souscrire, souscription et paiement des 67.304 actions par

Monsieur David Henderson-Stewart, né le 1<sup>er</sup> février 1973 à Wellington, Nouvelle-Zélande, porteur du passeport numéro 704991565, émis le 5 mai 2004 par les autorités du Royaume-Uni, demeurant au 7/2 Lialine Per., Flat 15, 105062, Moscou, Russie, ainsi que par

Monsieur Jacques Graf von Polier, né le 5 septembre 1974 à Suresnes, France, porteur du passeport numéro C4W9NF9MX, émis le 5 février 2009 par l'ambassade d'Allemagne à Moscou, demeurant au 30, bldg.7, app. 4, Petrovka Str., 127006, Moscou, Russie, ces actions ayant les mêmes droits que les actions actuellement existantes.

3. Décision de modifier l'article 5.1.1. des statuts de la société aux fins de refléter l'augmentation de capital dont question.

4. Divers

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des votes présents, les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter capital social à concurrence d'un montant de la somme de 673.040,-euros (SIX CENT SOIXANTE TREIZE MILLE QUARANTE euros) le tout moyennant un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible et moyennant l'émission de SIX CENT SOIXANTE TREIZE MILLE QUARANTE (673.040) nouvelles actions d'une valeur nominale de UN EURO (1,-) par action, actions ayant les mêmes droits que les actions actuellement existantes, ces actions étant divisées en:

Soixante sept mille trois cent quatre (67.304) actions de classe A

Soixante sept mille trois cent quatre (67.304) actions de classe B

Soixante sept mille trois cent quatre (67.304) actions de classe C

Soixante sept mille trois cent quatre (67.304) actions de classe D

Soixante sept mille trois cent quatre (67.304) actions de classe E

Soixante sept mille trois cent quatre (67.304) actions de classe F

Soixante sept mille trois cent quatre (67.304) actions de classe G

Soixante sept mille trois cent quatre (67.304) actions de classe H

Soixante sept mille trois cent quatre (67.304) actions de classe I



Soixante sept mille trois cent quatre (67.304) actions de classe J  
ces actions devant être souscrites par

Monsieur David Henderson-Stewart, né le 1<sup>er</sup> février 1973 à Wellington, Nouvelle-Zélande, porteur du passeport numéro 704991565, émis le 5 mai 2004 par les autorités du Royaume-Uni, demeurant au 7/2 Lialine Per., Flat 15, 105062, Moscou, Russie, ainsi que par

Monsieur Jacques Graf von Polier, né le 5 septembre 1974 à Suresnes, France, porteur du passeport numéro C4W9NF9MX, émis le 5 février 2009 par l'ambassade d'Allemagne à Moscou, demeurant au 30, bldg.7, app. 4, Petrovka Str., 127006, Moscou, Russie,

ces actions ayant les mêmes droits que les actions actuellement existantes.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'admettre à la souscription de la dite augmentation de capital Monsieur David Henderson-Stewart, ainsi que Monsieur Jacques Graf von Polier.

#### *Souscription - Paiement*

Ont ensuite comparu:

1. Monsieur David Henderson-Stewart, né le 1<sup>er</sup> février 1973 à Wellington, Nouvelle-Zélande, porteur du passeport numéro 704991565, émis le 5 mai 2004 par les autorités du Royaume-Uni, demeurant au 7/2 Lialine Per., Flat 15, 105062, Moscou, Russie,

ici représenté par Candice De Boni, en vertu d'une procuration sous seing privée laquelle, après signature «ne varietur» par toutes les parties comparantes ainsi que par le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes aux fins d'être enregistré avec le présent acte,

lequel déclare souscrire 336.520 des actions nouvellement émises, à savoir:

trente-trois mille six cent cinquante deux (33.652) actions de classe A,  
trente-trois mille six cent cinquante deux (33.652) actions de classe B,  
trente-trois mille six cent cinquante deux (33.652) actions de classe C,  
trente-trois mille six cent cinquante deux (33.652) actions de classe D,  
trente-trois mille six cent cinquante deux (33.652) actions de classe E,  
trente-trois mille six cent cinquante deux (33.652) actions de classe F,  
trente-trois mille six cent cinquante deux (33.652) actions de classe G,  
trente-trois mille six cent cinquante deux (33.652) actions de classe H,  
trente-trois mille six cent cinquante deux (33.652) actions de classe I,  
trente-trois mille six cent cinquante deux (33.652) actions de classe J,

La partie comparante-intervenante déclare:

- souscrire ces 336.520 actions nouvellement émises
- libérer l'intégralité de cette augmentation moyennant un apport en nature, en une créance certaine, liquide et exigible dont dispose la partie préqualifiée à l'égard de la société.

La valeur du dit apport a été vérifiée par la société à responsabilité limitée FPS Audit S.à.r.l., établie et ayant son siège social à L-1026 Luxembourg, 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 159.674, et plus particulièrement en date du 21 novembre 2011, réviseur d'entreprises, lequel rapport, signé "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte afin d'être soumis aux formalités d'enregistrement avec le présent acte.

La conclusion du rapport est la suivante:

#### *"Conclusion*

501 Based on the work performed as described in section 4 of this report, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind amounting to EUR 673 042.50 (EUR 673 040.00 being allocated to the capital increase and EUR 2.50 being allocated to a reserve account) which corresponds at least in number and nominal value to the 673 040 shares with a nominal value of EUR 1,00 each to be issued.

At the end of the capital increase by contribution in kind, the corporate capital will be set at EUR 704 040.00 divided into 704 040 shares with a nominal value of EUR 1.00 and divided into:

- 70 404 class A shares
- 70 404 class B shares
- 70 404 class C shares
- 70 404 class D shares
- 70 404 class E shares
- 70 404 class F shares

- 70 404 class G shares
- 70 404 class H shares
- 70 404 class I shares
- 70 404 class J shares”.

La partie comparante David Henderson-Stewart déclare encore qu’il n’existe aucune restriction au libre transfert du prêt apport à la société et que des instructions valables ont été données en vue d’effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l’apport à la société.

Etant donné que la valeur de la créance apportée est de 336.521,25euros, et que l’augmentation de capital ne porte que sur un montant de 336.520,-euros, l’assemblée générale décide d’affecter le montant de 1,25 euros à un compte réserve.

2. Monsieur Jacques Graf von Polier, né le 5 septembre 1974 à Suresnes, France, porteur du passeport numéro C4W9NF9MX, émis le 5 février 2009 par l’ambassade d’Allemagne à Moscou, demeurant au 30, bldg.7, app. 4, Petrovka Str., 127006, Moscou, Russie

ici représenté par Candice De Boni, en vertu d’une procuration sous seing privée laquelle, après signature «ne varietur» par toutes les parties comparantes ainsi que par le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes aux fins d’être enregistré avec le présent acte,

lequel déclare souscrire 336.520 des actions nouvellement émises, à savoir:

- trente-trois mille six cent cinquante deux (33.652) actions de classe A,
- trente-trois mille six cent cinquante deux (33.652) actions de classe B,
- trente-trois mille six cent cinquante deux (33.652) actions de classe C,
- trente-trois mille six cent cinquante deux (33.652) actions de classe D,
- trente-trois mille six cent cinquante deux (33.652) actions de classe E,
- trente-trois mille six cent cinquante deux (33.652) actions de classe F,
- trente-trois mille six cent cinquante deux (33.652) actions de classe G,
- trente-trois mille six cent cinquante deux (33.652) actions de classe H,
- trente-trois mille six cent cinquante deux (33.652) actions de classe I,
- trente-trois mille six cent cinquante deux (33.652) actions de classe J,

La partie comparante-intervenante déclare:

- souscrire ces 336.520 actions nouvellement émises
- libérer l’intégralité de cette augmentation moyennant un apport en nature, consistance en une créance certaine, liquide et exigible dont dispose la partie préqualifiée à l’égard de la société.

La valeur du dit apport a été vérifiée par la société à responsabilité limitée FPS Audit S.à.r.l., établie et ayant son siège social à L-1026 Luxembourg, 46, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 159.674, et plus particulièrement en date du 21 novembre 2011, réviseur d’entreprises, lequel rapport, signé "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte afin d’être soumis aux formalités d’enregistrement avec le présent acte.

La conclusion du rapport est la suivante:

*“Conclusion*

501 Based on the work performed as described in section 4 of this report, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind amounting to EUR 673 042.50 (EUR 673 040.00 being allocated to the capital increase and EUR 2,50 being allocated to a reserve account) which corresponds at least in number and nominal value to the 673 040 shares with a nominal value of EUR 1.00 each to be issued.

At the end of the capital increase by contribution in kind, the corporate capital will be set at EUR 704 040,00 divided into 704 040 shares with a nominal value of EUR 1,00 and divided into:

- 70 404 class A shares
- 70 404 class B shares
- 70 404 class C shares
- 70 404 class D shares
- 70 404 class E shares
- 70 404 class F shares
- 70 404 class G shares
- 70 404 class H shares
- 70 404 class I shares
- 70 404 class J shares”.

La partie comparante Jacques GRAF VON POLIER déclare encore qu'il n'existe aucune restriction au libre transfert du prédit apport à la société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'apport à la société.

Etant donné que la valeur de la créance apportée est de 336.521,25 euros, et que l'augmentation de capital ne porte que sur un montant de 336.520,- euros, l'assemblée générale décide d'affecter le montant de 1,25 euros à un compte réserve.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5.1.1. des Statuts de la Société, et qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.1.** Le capital social souscrit de la société est fixé à sept cent quatre mille quarante euros (704.040,-) représenté par sept cent quatre mille quarante (704.040) actions d'une valeur nominale de un (1,-) euro chacune, divisées en soixante-dix mille quatre cent quatre (70.404) actions de classe A  
soixante-dix mille quatre cent quatre (70.404) actions de classe B  
soixante-dix mille quatre cent quatre (70.404) actions de classe C  
soixante-dix mille quatre cent quatre (70.404) actions de classe D  
soixante-dix mille quatre cent quatre (70.404) actions de classe E  
soixante-dix mille quatre cent quatre (70.404) actions de classe F  
soixante-dix mille quatre cent quatre (70.404) actions de classe G  
soixante-dix mille quatre cent quatre (70.404) actions de classe G  
soixante-dix mille quatre cent quatre (70.404) actions de classe I  
soixante-dix mille quatre cent quatre (70.404) actions de classe J,  
ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune (les "Catégories d'actions" et individuellement la "Catégorie d'actions").»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le Président a déclaré clos le présent procès-verbal.

#### *Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée faite aux parties comparantes, connues du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les parties comparantes ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DE BONI, GOUJON, SABBATUCCI, REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 novembre 2011. Relation: EAC/2011/15843. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 30 novembre 2011.

Référence de publication: 2011164522/444.

(110190532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

#### **Regus plc, Société Anonyme.**

Siège de direction effectif: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 141.159.

—  
*Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration tenu en date du 25 aout 2011:*

Les mandats des administrateurs sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014, à savoir:

#### *Administrateurs*

Elmar HEGGEN, 45 Boulevard Pierre Frieden L- 1543 Luxembourg

Alex SULKOWSKI, 1B Rue Heienhaff L- 1736 Senningerberg Luxembourg

Le mandat du Réviseur d'entreprises agréé est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012, à savoir:

Réviseur d'entreprises agréé  
KPMG AUDIT, 9, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg

Luxembourg, le 30 novembre 2011.  
Pour extrait conforme  
Pour la société  
Un mandataire

Référence de publication: 2011164856/19.

(110190954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

**ProLogis Poland LXVIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 113.550.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2011.  
ProLogis Directorship Sàrl  
Gérant  
Représenté par Gareth Alan Gregory  
Gérant

Référence de publication: 2011164803/14.

(110190703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

**GESTFAR Patrimoine Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 4-6, rue du Fort Bourbon.  
R.C.S. Luxembourg B 164.851.

—  
STATUTS

L'an deux mille onze, le cinq octobre,  
par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

- 1) Monsieur Bernard FRAISSE, directeur de sociétés, né à Annonay (France), le 10 août 1956, demeurant à F-26500 Bourg-les-Valence, «Les Chanalets»,
- 2) Mademoiselle Sandie FRAISSE, étudiante, née à Tournon (France), le 16 mai 1988, demeurant à Chanos-Curson, Grande rue,
- 3) Monsieur Thibaut FRAISSE, employé privé, né à Tournon (France), le 22 juin 1987, demeurant à Chanos-Curson, Grande rue,
- 4) Monsieur Jean Pierre FRAISSE, dirigeant de sociétés, né à Annonay (France), le 16 février 1959, demeurant à Mercurol (France), «Les Arbousses»,
- 5) la société «TS & CO», une société à responsabilité limitée avec siège social à L-1249 Luxembourg, 4-6, rue du Fort Bourbon, en cours d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,  
tous ici représentés par Monsieur Emmanuel Lebeau, employé privé, demeurant à Luxembourg,  
en vertu de cinq (5) procurations sous seing privé données à Tournon, le 12 septembre 2011, qui resteront attachées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société en commandite par actions dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre 1<sup>er</sup> . Forme - Objet - Dénomination - Siège - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme de la société.** Il est formé par les présentes par les comparants et toutes les personnes qui pourraient devenir actionnaires par la suite, une société en commandite par actions dénommée GESTFAR Patrimoine Luxembourg - SCA (ci-après la Société) qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

**Art. 2. Dénomination.** La dénomination de la Société est «GESTFAR Patrimoine Luxembourg S.C.A.».

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet, au Grand-Duché de Luxembourg et dans tous pays:

- La prise de tous intérêts et participations par tous moyens, apports, achats d'actions, d'obligations et de tous droits sociaux, dans toutes entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations, et plus particulièrement la gestion de ses participations dans le «Groupe FAREVA»; la Société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

- L'organisation de la pérennisation du contrôle du pouvoir de direction au sein du Groupe FAREVA.

- La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à un type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et d'actions, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, accorder des avances et tous concours à ses filiales, à des sociétés affiliées, à toute autre société ou tierces personnes, à tout actionnaire.

- La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés à ses filiales, à des sociétés affiliées, à toute autre société ou tierces personnes, à tout actionnaire afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées, de toute autre société ou tierces personnes, de tout actionnaire rentrant dans le cadre du présent objet social de la société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

- La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la Société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune par simple décision d'un Gérant ou du Conseil de Gérance ou par une résolution de l'Assemblée Générale des actionnaires, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du Grand-Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 5. Durée.** La durée de la Société est illimitée.

## **Titre 2. Apports - Capital social - Actions**

**Art. 6. Apports - Capital social.** Le capital souscrit de la Société est fixé à trente et un mille trois cent trois euros (EUR 31.303) représenté par trente et un mille trois cents (31.300) actions de commanditaire de classe A (Actions de Classe A) et trois (3) actions de commandité (les Actions de Commandité ou les Actions de Classe B), d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et étant entièrement libérées.

Le capital autorisé de la Société est fixé à cent six millions sept cent cinquante-deux mille sept cent soixante-sept euros (EUR 106.752.767) représenté par cent six millions sept cent cinquante-deux mille sept cent soixante-quatre (106.752.764) actions de classe A (Actions de Classe A), et trois (3) actions de commandité (les Actions de Commandité ou les Actions de Classe B), ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Le ou les Gérants (le Conseil de Gérance s'il est mis en place) sont autorisés et mandatés, jusqu'à concurrence du montant du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation de capital social en une ou plusieurs fois, le cas échéant, à la suite de l'exercice de droits de souscription et/ou aux droits de conversion accordés par la Gérance à concurrence du capital autorisé conformément aux conditions de bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets ou instruments similaires), d'obligations convertibles, billets ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société, en émettant de nouvelles actions de classe A ou classe B, avec ou sans prime d'émission, contre

des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'une émission d'actions contre apport en numéraire. Cette autorisation est valable pendant une période se terminant cinq (5) ans après la publication des résolutions créant le capital autorisé au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations et peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

La Gérance peut déléguer à toute personne dûment autorisée, la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour des actions représentant tout ou partie de l'émission d'actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé.

A la suite de chaque augmentation du capital social dans le cadre du capital autorisé, qui a été réalisée et constatée dans les formes prévues par la Loi, le présent article sera modifié afin de refléter l'augmentation du capital. Une telle modification sera constatée sous forme authentique par un notaire luxembourgeois sur instructions de la Gérance ou de toute personne dûment autorisée à cet effet par la Gérance.

Un compte de prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions, en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour effectuer le paiement du rachat d'actions que la Société serait susceptible de racheter à ses actionnaires, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les Actions de Commandité sont toutes nominatives. Les Actions de Classe A sont nominatives ou aux porteurs.

Toutes les Actions nominatives de la Société seront inscrites au Registre, qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; le Registre doit indiquer le nom de chaque détenteur, son siège social, le nombre d'Actions qu'il détient et la classe à laquelle elles appartiennent.

Des certificats d'Actions seront émis seulement à la demande des Actionnaires et seront signés par l'un des Gérants. Cette signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit facsimile. Les certificats d'Actions porteront une mention qu'elles ne peuvent être transférées que sous réserve des droits de préemption décrits dans les présents Statuts.

Tout transfert d'Actions sera inscrit au Registre. Le transfert d'Actions se fera par la délivrance d'un certificat ou de certificats émis en relation avec les Actions de la Société (s'il y en a) accompagnés d'un instrument de transfert satisfaisant pour la Société ou par des déclarations écrites de transfert inscrites au Registre concerné, datées et signées par le cédant et le cessionnaire ou par leurs fondés de pouvoir.

La Société ne reconnaîtra qu'un seul titulaire par Action de la Société. Dans l'hypothèse d'une propriété commune ou d'un gage ou d'une saisie, la Société peut suspendre l'exercice de tout droit attaché à l'Action concernée, jusqu'à ce qu'une personne aura été désignée pour représenter les propriétaires communs ou garants et garantis ou créanciers saisissants et Actionnaires saisis vis-à-vis de la Société.

En cas de démembrement d'Actions, les prérogatives du nu-propriétaire et celles de l'usufruitier seront définies conformément aux dispositions des articles 8.1 et 8.2 ci-après.

Lorsqu'un Actionnaire peut justifier à la Société que son certificat d'Action a été égaré ou détruit, un duplicata peut être émis à sa demande aux conditions et garanties (y compris l'indemnisation) que la Société déterminera sous réserve des conditions légales applicables.

Les certificats d'Actions endommagés peuvent être échangés pour des nouveaux sur ordre de la Société. Ces certificats endommagés seront remis à la Société et immédiatement annulés.

La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la Loi, racheter ses propres actions.

Les actions rachetées par la Société continueront d'exister, sauf annulation, sans droit de vote, ni droit aux dividendes, ni boni de liquidation.

Le prix de rachat sera déterminé par la Gérance, conformément à l'article 49-8, précité, de la Loi.

La Gérance est encore autorisée à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la Loi. La Gérance déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Toute personne entrant dans la Société à l'occasion d'une augmentation de capital et qui serait soumise à agrément comme cessionnaire de titres en vertu de l'article 7 des présents Statuts doit être agréée dans les conditions fixées audit article.



## **Art. 7. Transmission et cession des titres par la Société.**

7.1. Au préalable, il est précisé que les termes «Cession», «Céder» et «Cessionnaire» désignent respectivement toute opération et le bénéficiaire d'une telle opération, entraînant le transfert de la pleine propriété, de la nue-propriété, de l'usufruit ou de tout autre démembrement de la propriété d'un Titre (tel que ce terme est défini ci-après), notamment, mais sans que cette liste soit limitative, les mutations à titre onéreux ou gratuit alors même qu'elles auraient lieu par voie d'adjudication publique ou en vertu d'une décision de justice, les donations, échanges, apports en société, apports partiels d'actifs, fusions, scissions, conventions de croupier, constitution fiduciaire, prêt, promesse, location, etc.

7.2. Le terme «Titre» désigne:

(i) les actions, et plus généralement toute valeur mobilière représentative, à quelque moment que ce soit, d'une quotité du capital ou donnant droit, d'une façon immédiate ou différée, par voie de conversion, d'échange, de remboursement, de présentation d'un bon ou de quelque manière que ce soit, à l'attribution d'une valeur mobilière représentative d'une quotité du capital social de la Société ou des droits de vote dans les assemblées générales;

(ii) tout certificat d'investissement et tout certificat de droit de vote;

(iii) tout droit d'attribution ou de souscription à un Titre tel que définit ci-avant.

7.3. Toute Cession intervenant en violation des présents Statuts est nulle.

7.4. Cession à des tiers des Titres émis par la Société:

Sauf en cas de succession auquel cas aucun droit de préemption ne s'applique, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de cession, soit à un conjoint, soit à un ascendant ou à un descendant, la transmission d'Actions de Classe A à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'exercice d'un droit de préemption ci-après décrit ainsi qu'à l'agrément préalable de la Gérance exprimé à la majorité d'entre les Gérants ou du Gérant unique s'il y a lieu.

Toutefois s'agissant des Actions de Commandité (Actions de classe B) seules les règles suivantes seront applicables sauf dérogation susceptible d'être accordée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires commanditaires:

- En cas de décès de l'un ou l'autre des actionnaires commandités personnes physiques l'Action de Commandité qu'il possède sera transférée automatiquement moyennant la valeur nominale à l'associé commandité personne physique survivant qui sera ainsi titulaire de 2 Actions de Classe B.

- Lors du décès du dernier associé commandité personne physique les 2 Actions de Classe B seront transférées automatiquement moyennant la valeur nominale à l'associé commandité personne morale.

7.4.1. Préemption

7.4.1.1. Tout actionnaire souhaitant Céder ses Titres à un tiers (l'Actionnaire Cédant) doit, préalablement, notifier son projet de Cession au Gérant ou aux Gérants (ou au Conseil de Gérance s'il a été mis en place) par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Il doit indiquer l'identité du Cessionnaire proposé (le Cessionnaire Envisagé), le nombre de Titres dont la Cession est envisagée (les Titres Offerts), le prix de Cession (ou la contrepartie) et les principales conditions de la Cession envisagée (le Projet de Cession), chacun des actionnaires autres que l'Actionnaire Cédant bénéficiant d'un droit de préemption sur les Titres Offerts.

Cette notification du Projet de Cession doit intervenir dans les meilleurs délais et, en tout état de cause, au moins soixante cinq (65) jours ouvrés avant la date prévue pour la réalisation du Projet de Cession.

Cette notification vaut offre de Cession aux prix et conditions indiqués au profit de chacun des autres actionnaires. Dans les dix (10) jours ouvrés de la réception de cette notification, la Gérance porte à la connaissance de tous les actionnaires, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, les termes et conditions du Projet de Cession (la Notification Initiale).

7.4.1.2. Chaque actionnaire doit, s'il désire exercer son droit de préemption, le notifier à la Société et à l'Actionnaire Cédant, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, en indiquant le nombre de Titres Offerts qu'il souhaite acquérir, dans les vingt (20) jours ouvrés de l'envoi de la Notification Initiale (l'Offre d'Achat).

A défaut pour un actionnaire de notifier, dans le délai visé ci-dessus, qu'il entend exercer son droit de préemption, il sera réputé y avoir définitivement renoncé pour le Projet de Cession en cause.

Au cas où plusieurs actionnaires (ci-après, individuellement, un Demandeur) auraient notifié, dans le délai précité, leur intention d'exercer leur droit de préemption, la préemption s'exercera dans les conditions suivantes:

(a) si le nombre total de Titres préemptés par un ou plusieurs Demandeurs est égal au nombre de Titres Offerts, le nombre de Titres attribués à chacun des Demandeurs sera conforme à celui qu'il aura demandé;

(b) si le nombre total de Titres préemptés par les Demandeurs dépasse le nombre de Titres Offerts, chaque demande sera réduite de telle manière que le nombre de Titres à servir à chacun des Demandeurs soit proportionnel au nombre de Titres déjà détenu par chacun d'eux par rapport au total de Titres déjà détenu, ensemble, par les Demandeurs. Si, pour un Demandeur, le nombre de Titres à servir ainsi calculé s'avère supérieur à celui initialement demandé, le nombre de Titres qu'il recevra sera celui initialement demandé, la différence revenant aux autres Demandeurs selon la règle de proportionnalité exposée ci-dessus; et

(c) si le nombre total de Titres préemptés par les Demandeurs est inférieur au nombre de Titres Offerts, le droit de préemption sera alors réputé n'avoir été exercé par aucun des Demandeurs.

7.4.1.3. En cas d'exercice régulier du droit de préemption, le prix des Titres Offerts sera:

(a) en cas de transfert des Titres Offerts pour un prix en espèces exclusivement, le prix convenu entre l'Actionnaire Cédant et le Cessionnaire Envisagé tel que figurant dans la Notification Initiale (le Prix), ou

(b) en cas de transfert dont la contrepartie ne serait pas exclusivement monétaire, la valeur des Titres Offerts telle que figurant dans le Projet de Cession (la Contrepartie), ou

(c) en cas de désaccord d'un actionnaire sur le Prix ou la Contrepartie, le prix fixé dans les conditions stipulées ci-dessous.

Dans cette dernière hypothèse, (i) le désaccord d'un actionnaire sur le Prix ou la Contrepartie devra être matérialisé par l'envoi d'une notification de désaccord adressée par l'actionnaire en cause à l'Actionnaire Cédant et à la Société dans les dix (10) jours ouvrés à compter de l'envoi de la Notification Initiale.

A défaut de l'envoi d'une telle notification de désaccord dans le délai susvisé, le Prix ou la Contrepartie deviendra définitif(ve).

En cas d'envoi d'une notification de désaccord:

- toutes les Offres d'Achat déjà adressées seront réputées caduques;
- le délai de vingt (20) jours ouvrés prévu au paragraphe 7.4.1.2. ci-avant pour l'exercice du droit de préemption ainsi que tous autres délais prévus par les présents Statuts seront suspendus à compter de l'envoi de la notification de désaccord et jusqu'à la date d'envoi de son rapport par l'expert visé ci-après;
- la détermination du Prix ou de la Contrepartie sera confiée à un expert indépendant désigné au plus tard dans les cinq (5) jours ouvrés suivant l'envoi de la notification de désaccord à la demande de la partie la plus diligente par ordonnance du Président du Tribunal d'Arrondissement siégeant en matière commerciale du lieu du siège social statuant en la forme prévue à l'article 62 §5 de la Loi;
- l'expert ainsi désigné devra remettre son rapport à l'Actionnaire Cédant, aux autres actionnaires et à la Société dans un délai de vingt (20) jours ouvrés à compter de l'acceptation de sa mission;
- les frais d'expertise seront supportés par l'Actionnaire Cédant si le prix fixé par l'expert est inférieur au Prix ou à la Contrepartie et par l'actionnaire ayant exprimé son désaccord dans les autres cas (toute provision étant versée par l'actionnaire ayant sollicité la désignation de l'expert);
- les actionnaires entendant exercer leur droit de préemption sur la base du Prix ou de la Contrepartie déterminé(e) par l'expert pourront à nouveau le faire en adressant une Offre d'Achat dans la portion restant à courir du délai de vingt (20) jours ouvrés prévu au paragraphe 7.4.1.2. ci-avant pour l'exercice du droit de préemption.

7.4.1.4. La réalisation de toute Cession résultant d'une Offre d'Achat et le paiement du Prix ou de la Contrepartie y afférent devra avoir lieu au plus tard dans les vingt (20) jours ouvrés de (i) l'expiration du délai de vingt (20) jours ouvrés prévu au paragraphe 7.4.1.2. ci-avant pour l'exercice du droit de préemption ou (ii) de la date à laquelle tous les actionnaires auront indiqué exercer ou renoncer à exercer le droit de préemption, étant précisé que seul l'encaissement du prix entraînera le transfert de propriété des Actions Offertes.

A défaut de réalisation du transfert des Actions Offertes dans le délai susvisé, l'Actionnaire Cédant pourra réaliser librement le Projet de Cession envisagé, sous réserve des stipulations relatives à l'exercice du droit d'agrément prévu au titre des présentes.

#### 7.4.2 Agrément

7.4.2.1. En cas de Projet de Cession à un tiers et en l'absence d'exercice du droit de préemption prévu à l'article 7.4.1 ci-avant, le Projet de Cession devra être soumis, par le Gérant ou les Gérants (ou le Conseil de Gérance s'il est mis en place), dans un délai de quarante-cinq (45) jours ouvrés à compter de l'envoi de la Notification Initiale, à l'agrément de la collectivité des actionnaires.

La décision d'agrément est prise à la majorité des deux tiers des actionnaires présents ou représentés, et notifiée à l'Actionnaire Cédant dans les 10 jours de la date de la décision collective des actionnaires.

A défaut d'envoi de cette notification dans ledit délai, l'agrément du Cessionnaire sera réputé acquis et l'Actionnaire Cédant devra réaliser la Cession dans un délai de soixante (60) jours ouvrés à compter de la Notification Initiale. A défaut, il devra, pour pouvoir réaliser son Projet de Cession, procéder de nouveau à la notification dudit Projet de Cession conformément aux dispositions du paragraphe 7.4.1.1. ci-avant.

7.4.2.2. Si l'agrément est refusé par la collectivité des actionnaires, l'Actionnaire Cédant peut, dans les cinq (5) jours ouvrés de l'envoi de la notification de refus d'agrément, signifier par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée à la Société, qu'il exige le rachat par celle-ci de la totalité des Titres Offerts. La Société sera tenue de procéder à ce rachat dans un délai de six (6) mois à compter de cette notification et, dans le même délai, de céder les Titres rachetés ou de les annuler en procédant à une réduction de son capital. Le prix de rachat des Titres Offerts sera fixé par accord entre l'Actionnaire Cédant et la Société ou, à défaut d'accord, par un expert désigné (à la demande de la partie la plus diligente) par le Président du Tribunal d'Arrondissement siégeant en matière commerciale du lieu du siège social statuant en la forme prévue à l'article 62 §5 de la Loi, les frais d'expertise étant supportés, pour moitié, par l'Actionnaire Cédant et, pour moitié, par la Société. La décision de l'expert ne pourra faire l'objet d'aucun recours.

#### 7.5 Agrément de la Transmission et Cession des Titres émis par la Société entre actionnaires

7.5.1. Tout actionnaire souhaitant Céder ses Titres à un autre actionnaire ou à une société qui le contrôle ou est contrôlée par lui au sens de l'article 1<sup>er</sup>, points 7) et 11) de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier doit, préalablement, notifier son Projet de Cession à la Gérance par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Cette notification doit intervenir dans les meilleurs délais et, en tout état de cause, au moins vingt-cinq (25) jours ouvrés avant la date prévue pour la réalisation du Projet de Cession.

Le Projet de Cession devra être soumis, par la Gérance, dans un délai de quinze (15) jours ouvrés à compter de l'envoi de la notification dudit Projet de Cession, à l'agrément de la collectivité des actionnaires.

La décision d'agrément est prise à la majorité des deux tiers des actionnaires présents ou représentés, et notifiée à l'Actionnaire Cédant dans les 10 jours de la date de la décision collective des actionnaires.

A défaut d'envoi de cette notification dans ledit délai, l'agrément du Cessionnaire sera réputé acquis et l'Actionnaire Cédant devra réaliser la Cession dans un délai de vingt (20) jours ouvrés à compter de la notification du Projet de Cession. A défaut, il devra, pour pouvoir réaliser son Projet de Cession, procéder de nouveau à la notification dudit Projet de Cession conformément aux dispositions du présent paragraphe.

7.5.2 Si l'agrément est refusé par la collectivité des actionnaires, l'Actionnaire Cédant devra, pour pouvoir réaliser son Projet de Cession, se conformer aux stipulations des présents Statuts relatives au droit de préemption, prévues à l'article 7.4.2, le délai de soixante-cinq (65) jours ouvrés stipulé à l'article 7.4.1.1. étant ici inapplicable de même que la clause c de l'article 7.4.1.3.

7.5.3. En l'absence d'exercice du droit de préemption ou en cas de préemption seulement partielle des Titres Offerts, l'Actionnaire Cédant pourra, dans les dix (10) jours ouvrés de la constatation de l'absence d'exercice du droit de préemption, signifier par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée à la Société, qu'il exige le rachat par celle-ci de la totalité des Titres Offerts non préemptés. La Société sera tenue de procéder à ce rachat dans un délai de six (6) mois à compter de cette notification et, dans le même délai, de céder les Titres rachetés ou de les annuler en procédant à une réduction de son capital. Le prix de rachat des Titres Offerts sera fixé par accord entre l'Actionnaire Cédant et la Société ou, à défaut d'accord, par un expert désigné (à la demande de la partie la plus diligente) par le Président du Tribunal d'Arrondissement siégeant en matière commerciale du lieu du siège social statuant en la forme prévue à l'article 62 §5 de la Loi, les frais d'expertise étant supportés, pour moitié, par l'Actionnaire Cédant et, pour moitié, par la Société. La décision de l'expert ne pourra faire l'objet d'aucun recours.

## **Art. 8. Droits et Obligations attachés aux actions.**

### **8.1. Droits sur les bénéfices et sur l'actif social**

Les intérêts, dividendes, réserves distribuées, boni, plus-values, primes, et plus généralement tous revenus ou produits perçus par la Société, quels que soient leur nature juridique et leur régime fiscal, concourent à la formation de son bénéfice.

Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit comme il est dit à l'article 6 des présents statuts, capital social tel qu'il est augmenté ou réduit de temps en temps.

Le ou les Actionnaires Commandités détermineront comment sera distribué le restant du bénéfice annuel net et décidera de payer des dividendes de temps en temps, de la manière qu'il pense être au mieux des intérêts de la Société et de la stratégie de la Société.

L'assemblée générale des Actionnaires devra approuver la décision du ou des Actionnaires Commandités de payer des dividendes ainsi que l'attribution du bénéfice proposée par le ou les Actionnaires Commandités.

Les dividendes sont payables en euros/EUR ou en toute autre devise déterminée par l'Actionnaire Commandité à tels endroits et moments déterminés par lui.

Le ou les Actionnaires Commandités peuvent décider de payer des dividendes intermédiaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les sociétés.

En cas de distribution, il est procédé comme suit:

1) Le bénéfice social distribuable et le report à nouveau bénéficiaire, s'ils sont mis en distribution, reviendront exclusivement à l'usufruitier des Actions.

2) Les réserves, si elles sont mises en distribution, reviendront, ainsi qu'il est dit au paragraphe ci-dessus, au nu-proprétaire, sous réserve de l'usufruit de l'usufruitier des Actions.

Le ou les Actionnaire(s) Commandité(s) ont un droit aux dividendes proportionnellement à leur participation dans le capital de la Société.

### **8.2. Droit de vote et de participation aux assemblées**

Chaque action donne, en outre, le droit au vote et à la représentation lors des décisions collectives, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la Société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la Loi et les Statuts.

Les propriétaires indivis d'actions sont tenus de se faire représenter par un seul d'entre eux ou par un mandataire unique. En cas de désaccord, le mandataire est désigné, à la demande de l'indivisaire le plus diligent, par décision de justice.

Lorsque la propriété des Actions est démembrée, le nu-proprétaire et l'usufruitier ont le droit de participer aux assemblées générales.

A cette fin, ils sont convoqués et participent aux assemblées dans les mêmes conditions que les Actionnaires en toute propriété. Ils exercent dans les mêmes conditions leur droit de communication et reçoivent les mêmes informations, notamment en cas de consultation écrite ou lorsque la décision des Actionnaires résulte de leur consentement exprimé dans un acte.

Ils prennent part, s'ils le souhaitent, aux discussions qui précèdent le vote et leurs avis sont, le cas échéant, comme celui des autres Actionnaires, mentionnés au procès-verbal.

Le droit de vote appartient, sauf accord contraire dans le cadre d'une convention extra statutaire, à l'usufruitier pour toutes les décisions ordinaires et au nu-proprétaire pour toutes les décisions extraordinaires.

### 8.3. Droits et obligations générales

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions collectives des actionnaires.

Les actionnaires commanditaires ne sont responsables du passif social qu'à concurrence de leurs apports. Les droits et obligations suivent l'action quel qu'en soit leur titulaire.

## Titre 3. Administration

### Art. 9. Gérance.

1) La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs Gérants, actionnaires commandités, personnes physiques ou morales, pour une durée fixe de cinq ans à compter de la constitution de la Société, durée qui est renouvelée chaque année pour une nouvelle période de cinq ans à défaut de décision contraire de l'Assemblée Générale Ordinaire sur proposition de la majorité des actionnaires commandités.

La qualité de Gérant peut toujours être retirée par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires commanditaires.

2) Messieurs Bernard FRAISSE, Jean Pierre FRAISSE et la société Luxembourgeoise «TS & CO sàrl», sont nommés en qualité de premiers Gérants.

3) Le ou les autres éventuels futurs Gérants seront désignés par l'Assemblée Générale Ordinaire des commanditaires sur proposition de la majorité des actionnaires commandités.

4) La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Gérant personne physique est fixée à soixante-quinze ans. L'Assemblée Générale ordinaire peut, sur proposition de la majorité des actionnaires commandités, proroger en une ou plusieurs fois, pour une durée totale de dix années maximum, les fonctions d'un Gérant atteint par la limite d'âge.

5) Les fonctions d'un Gérant prennent fin par le décès, l'incapacité ou l'interdiction, le redressement ou la liquidation judiciaire, la démission, l'atteinte de la limite d'âge ou l'expiration de son mandat.

Les fonctions d'un Gérant prennent fin pour limite d'âge à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelés à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

Les fonctions d'un Gérant peuvent également prendre fin par la révocation, qui n'a pas à être motivée, prononcée par l'Assemblée Générale Ordinaire des commanditaires; cette révocation intervient sans préavis ni indemnité.

Dans ces cas, la Gérance est exercée par le ou les Gérants restant en fonctions. Toutefois, un ou plusieurs nouveaux Gérants peuvent être nommés conformément aux dispositions du paragraphe 3) ci-dessus.

Lorsque la Société est gérée et administrée par un Gérant unique et que ses fonctions prennent fin pour quelque cause que ce soit, la Société n'est pas dissoute et la Gérance est exercée par le ou les actionnaires commandités jusqu'à la nomination d'un ou plusieurs Gérants rendue opposable aux tiers.

6) La démission d'un Gérant n'est recevable qu'à condition d'être notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception aux actionnaires commandités trois mois au moins à l'avance. Elle ne prend effet qu'à l'expiration de ce délai.

7) En raison de ses fonctions, chacun des Gérants reçoit une rémunération fixe et/ou variable dont le montant est décidé par les actionnaires commandités statuant à la majorité d'entre eux.

La rémunération des Gérants peut aussi prendre d'autres formes, déterminées par les actionnaires commandités statuant à la majorité d'entre eux, conformément aux usages pratiqués dans la vie des affaires, notamment la forme de pensions de retraite.

8) Pour assurer l'unité de direction de la Société, les Gérants se réunissent en Conseil de Gérance s'ils sont au nombre de trois ou plus.

Les modalités de convocation, de réunion et de délibération du Conseil de Gérance peuvent être définies par un règlement intérieur approuvé par la majorité des Gérants et des actionnaires commandités. Le Président du Conseil de Gérance est nommé par les Gérants statuant à la majorité d'entre eux, pour une durée de cinq ans. Cette qualité peut lui être retirée par les Gérants statuant dans les mêmes conditions.

9) Le ou les Gérants, ou le Conseil de Gérance, s'il en existe, sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, sous réserve de ceux expressément attribués par la loi aux Assemblées d'actionnaires ou au Conseil de Surveillance. Ils les exercent dans la limite de l'objet social.

A titre de mesure d'ordre interne non opposable aux tiers, l'autorisation des actionnaires commandités statuant à la majorité d'entre eux est requise avant toute décision relative aux grandes orientations stratégiques économiques, sociales, financières ou technologiques, à moyen ou long terme, de la Société et des sociétés qu'elle contrôle.

De même, les Gérants ou le Conseil de Gérance, s'il en existe, sont tenus de soumettre à l'autorisation des actionnaires commandités statuant à la majorité d'entre eux, les opérations suivantes, lorsqu'elles portent sur des valeurs ou représentent des volumes d'activité qui excèdent 10 % des fonds propres consolidés, sauf lorsqu'elles interviennent avec des sociétés consolidées par intégration globale ou proportionnelle ou pour garantir leurs engagements:

- toute prise de participation immédiate ou différée par achat ou souscription de valeurs mobilières qu'elle qu'en soit la nature, comme toute cession de titres de participation,
- toute acquisition ou cession d'immeubles et de biens ou droits incorporels,
- tout apport en nature ou en numéraire à toutes personnes morales, constituées ou à constituer, en propriété ou en jouissance,
- toute location-Gérance,
- tout emprunt à moyen ou long terme et toute émission de billets de trésorerie,
- toute sûreté réelle, toute caution ou autre sûreté personnelle donnée en garantie d'engagements contractés par des tiers.

Le ou les Gérants, ou le Conseil de Gérance, s'il en existe, sont autorisés à consentir des subdélégations ou substitutions de pouvoirs pour une ou plusieurs opérations ou catégories d'opérations déterminées. Ces subdélégations ou substitutions de pouvoirs continuent à produire leurs effets après la cessation des fonctions du Gérant qui les a consenties, sauf retrait par l'un des Gérants en fonction, ou le Conseil de Gérance, s'il en existe.

10) Un Gérant doit consacrer toute l'activité nécessaire à la gestion de la Société et du groupe de sociétés qu'elle contrôle, et en particulier dans le secteur de compétence interne qui lui est dévolu par le Conseil de Gérance. A ce titre, il peut continuer à assumer, ou il peut accepter, même en dehors des sociétés du groupe, toutes responsabilités et toutes fonctions susceptibles de favoriser directement ou indirectement les intérêts de ces sociétés. Pendant une durée de cinq années à compter de la cessation de ses fonctions, il ne peut, sauf accord exprès des actionnaires commandités statuant à la majorité d'entre eux, créer ni exploiter une entreprise susceptible de concurrencer directement ou indirectement la Société et les sociétés placées sous son contrôle au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, ni s'intéresser, de quelque manière que ce soit, à une telle entreprise.

11) Les actionnaires commandités sont conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être couvertes par les actifs de la Société.

Les détenteurs d'Actions de Classe A s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaire lors des Assemblées Générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

#### **Titre 4. Assemblée générale des actionnaires**

**Art. 10. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.** Toute Assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Sans préjudice de tous les pouvoirs réservés au Gérant en vertu des Statuts et sans préjudice quant à son pouvoir général de par la Loi sur les Sociétés, elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 11. Assemblée générale annuelle.** L'Assemblée Générale annuelle se tiendra dans la commune du siège social ou à tout autre endroit à spécifier dans la convocation, le dernier jeudi du mois de juin à 9.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'Assemblée Générale se tiendra le jour ouvrable suivant. Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sur les Sociétés sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale.

Les actionnaires sont convoqués par l'Actionnaire Commandité ou par le Conseil de Surveillance conformément aux conditions fixées par la Loi. Les convocations adressées aux actionnaires conformément à la Loi indiqueront l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et une indication des affaires à traiter.

La convocation sera envoyée par lettre recommandée aux actionnaires en nom 8 jours avant la date de l'assemblée.

**Art. 12. Autres Assemblées générales.** Les autres Assemblées des actionnaires de la Société sont tenues aux lieux et dates spécifiés dans les convocations respectives de chaque assemblée.

Tout actionnaire de la Société peut participer par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'Assemblée peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'Assemblée peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) l'Assemblée est retransmise en direct. La participation à une Assemblée par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à l'Assemblée.

**Art. 13. Procédures.** Une Assemblée Générale des actionnaires de la Société peut être convoquée par le ou les Gérants (ou le Conseil de Gérance s'il est mis en place) ou par le Conseil de Surveillance.

La convocation est obligatoire lorsque des actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social le requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.



Les avis de convocation pour chaque assemblée générale doivent contenir l'ordre du jour.

Si toutes les actions sont nominatives, les notifications peuvent être adressées individuellement à chaque actionnaire par lettre recommandée (la lettre reçue en mains propres avec accusé de réception est admise).

**Art. 14. Répartition du droit de vote.** Chaque action donne droit à une voix conformément aux dispositions de l'article 8.2 des statuts.

Les décisions de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes exprimés par les actionnaires présents et/ou représentés et avec l'accord de la majorité des détenteurs d'Actions de Classe B (commandités).

**Art. 15. Modification des Statuts.** Les décisions pour modifier les Statuts requièrent la tenue d'une Assemblée Générale des actionnaires de la Société qui ne délibérera valablement que si au moins la moitié du capital social est représenté et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle Assemblée peut être convoquée dans les formes prévues par les Statuts et la Loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour et indique la date et le résultat de la précédente Assemblée Générale. La seconde Assemblée délibère valablement quelle que soit la portion du capital présent et/ou représenté. Dans les deux Assemblées, les résolutions pour être valables, doivent réunir au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés par les actionnaires présents et/ou représentés et doivent également emporter l'accord de la majorité des détenteurs d'Actions de Classe B.

**Art. 16. Changement de nationalité.** Cependant, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'à l'unanimité des actionnaires et des obligataires (le cas échéant).

**Art. 17. Déroulement d'une Assemblée générale.** Chaque actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant une autre personne, actionnaire ou non, en qualité de mandataire, par écrit, soit en original, soit par télécopie, ou par courriel (si la signature électronique est conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise).

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Avant de commencer les délibérations, les actionnaires élisent en leur sein un président de l'Assemblée Générale. Le Président nomme un Secrétaire et les actionnaires nomment un Scrutateur. Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forment le bureau de l'Assemblée Générale.

Les procès-verbaux des Assemblées Générales des actionnaires de la Société seront signés par les membres du bureau de l'Assemblée Générale et par tout actionnaire qui exprime le souhait de signer.

## Titre 5. Conseil de Surveillance

**Art. 18. Conseil de Surveillance.** Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un Conseil de Surveillance composé d'au moins trois (3) membres (le Conseil de Surveillance). Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le ou les Gérants (ou le Conseil de Gérance s'il a été mis en place) sur toutes les matières que le ou les Gérants (ou le Conseil de Gérance s'il a été mis en place) détermineront. Ils pourront autoriser les actes du ou des Gérants (ou le Conseil de Gérance s'il a été mis en place) qui, selon la loi, les règlements ou les présents Statuts, excèdent leurs pouvoirs.

Le Conseil de Surveillance sera élu par l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires pour une période de six (6) ans. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être réélus. Le Conseil de Surveillance élit un de ses membres comme Président.

Le Conseil de Surveillance est convoqué par son Président ou par le ou les Gérants (ou le Conseil de Gérance s'il a été mis en place).

Une notification écrite de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins huit (8) jours avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. Cette convocation peut être outrepassée par écrit, télégramme, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des dates et lieux prévus préalablement par une résolution du Conseil de Surveillance.

Chaque membre peut agir lors de toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit, par télégramme, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, un autre membre pour le représenter. Chaque membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions du Conseil de Surveillance sont inscrites dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président de la réunion ou deux membres.



Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas d'égalité des voix, le Président du Conseil de Surveillance a une voix prépondérante.

Les décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance ont le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du Conseil de Surveillance; chaque membre doit approuver une telle décision par écrit, télégramme, télex, télécopie ou tout autre mode de communication analogue. Une telle approbation doit être confirmée par écrit et tous les documents constitueront la preuve qu'une telle décision a été adoptée.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires par lesquels toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

#### **Titre 6. Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 19. Exercice social.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 20. Approbation des comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par la Gérance, qui prépare aussi un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout actionnaire peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

**Art. 21. Devise des comptes annuels.** Les comptes de la Société seront exprimés en euros/EUR.

#### **Titre 7. Dissolution - Liquidation**

**Art. 22. Dissolution - Liquidation.** La Société peut être dissoute par décision de l'Assemblée générale des actionnaires. Si la Société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

#### **Titre 8. Dispositions générales**

**Art. 23. Droit applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les actionnaires s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi.

##### *Disposition transitoire*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2011.
2. La première Assemblée Générale se tiendra en 2012.

##### *Souscription - Libération*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trente et un mille trois cent trois (31.303) actions sont souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteurs	Actions de classe		Libération
	A	B	
Bernard Fraisse . . . . .	31.297	1	31.298 euros
Sandie Fraisse . . . . .	1		1 euro
Thibaut Fraisse . . . . .	1		1 euro
Jean-Pierre Fraisse . . . . .	1	1	2 euros
TS & CO . . . . .		1	1 euro
Sous-total: . . . . .	31.300	3	
TOTAL: . . . . .	31.303		31.303 euros

Le montant de trente et un mille trois cent trois (EUR 31.303) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

##### *Frais*

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille huit cents euros (EUR 1.800,00).

##### *Décisions des actionnaires*

Les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées membres du Conseil de Surveillance de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui sera tenue en 2016:

- Monsieur Guy Fabre, avocat, né à Château-Arnoux, France, le 30 mars 1949, domicilié au 88bis, rue de la part dieu à F-69003 Lyon;

- Monsieur Alain Boinot, avocat, né à Thouars, France, le 3 mars 1949, domicilié au 21, rue Paul Henri Spaak à F-26000 Valence;

- Monsieur Emmanuel Lebeau, employé privé, né à Metz, France, le 2 juin 1972, domicilié au 4A, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg.

2. L'adresse du siège social est fixée à L-1249 Luxembourg, 4-6, rue du Fort Bourbon.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. LEBEAU et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 octobre 2011. LAC/2011/44405. Reçu soixante quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2011162841/552.

(110188273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

---

**Poya Investissements S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 108.065.

Le siège social de la société POYA INVESTISSEMENTS S.A., à L-8080 BERTRANGE, 57 route de Longwy, inscrite au R.C. de LUXEMBOURG, section B numéro B 108.065, a été dénoncé avec effet immédiat.

Bertrange, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

*La gérante*

Référence de publication: 2011164843/10.

(110190777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

---

**Precisé S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6947 Niederanven, Z. I. Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 96.222.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.

EXPERT COMPTABLE - FIDUCIAIRE

L-6783 GREVENMACHER

31, OP DER HECKMILL

Signature

Référence de publication: 2011164844/14.

(110191145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

---

**Tacana S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 77.608.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TACANA S.A.

Angelo DE BERNARDI / Louis VEGAS-PIERONI

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011164963/12.

(110191258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

---

**Eventsmania S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 1, rue des Foyers.  
R.C.S. Luxembourg B 153.829.

L'an deux mille onze, le vingt-deux novembre,  
par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

a comparu

Gikan Holding Limited, une société de droit chypriote, ayant son siège social au 70, Gladstonos Street à P.C. 3041 LIMASSOL, inscrite au registre de commerce et des sociétés de NICOSIE, sous le numéro HE 211174 (ci-après «l'Actionnaire Unique»),

ici représentée par Monsieur Jean François, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1311 Luxembourg, 19, boulevard Marcel Cahen,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 22 novembre 2011.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'actionnaire unique de EVENTSMANIA S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-1537 Luxembourg, 1, rue des Foyers, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 153.829, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 1593 du 5 août 2010 (ci-après la «Société»).

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social, délibère selon l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social à concurrence de 80.000 euros (EUR quatre-vingt mille) pour le porter de son montant actuel de 31.000,- euros (EUR trente et un mille) à 111.000,- euros (EUR cent onze mille), par la création et l'émission de 80 (quatre-vingt) nouvelles actions ayant une valeur nominale de 1.000,- euros (EUR mille) chacune;

2. Souscription et libération en espèces;

3. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société;

4. Divers.

L'Actionnaire Unique a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'Actionnaire Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre-vingt mille euros (EUR 80.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à cent onze mille euros (EUR 111.000,-) par l'émission de quatre-vingt (80) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Les quatre-vingt (80) actions nouvelles sont toutes souscrites par l'Actionnaire Unique, prénommée, représentée comme indiqué ci-dessus, pour un montant total de quatre-vingt mille euros (EUR 80.000,-) intégralement affecté au capital social de la Société.

Les actions ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire par l'Actionnaire Unique, de sorte que le montant total de quatre-vingt mille euros (EUR 80.000,-) est à la disposition de la Société, tel qu'il a été démontré au notaire soussigné.

*Deuxième résolution:*

Suite à la résolution qui précède, l'Actionnaire Unique décide de modifier le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à cent onze mille euros (EUR 111.000,-) représenté par cent onze (111) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. FRANCOIS et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 novembre 2011. LAC/2011/51946. Reçu soixante quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Référence de publication: 2011165326/56.

(110191877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

---

**Promance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 89.819.

---

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011164845/10.

(110190498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

---

**QM Properties 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.849.

---

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2011.

QM Properties 1 S.à r.l.

Gérard Welvaert

Gérant B

Référence de publication: 2011164846/14.

(110190611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

---

**QM Properties 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.845.

---

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2011.

QM Properties 2 S.à r.l.

Gérard Welvaert

Gérant B

Référence de publication: 2011164847/14.

(110190612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

---

**Kenan Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 125.078.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Kenan Investments S.A.

Naim Gjonaj / Pierre Stemper

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011167192/12.

(110193626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2011.

---